

Coût de la Scolarité 2017



Pourcentage
de hausse

+0,83 %

Conférence de presse
16 août 2017

Contact :
Johan Jousseume
06.85.23.83.96



**La Confédération
Syndicale des Familles**
53, rue Riquet - 75019 Paris
Tél. 01.44.89.86.80
Fax : 01.40.35.29.52
e-mail : contact@la-csf.org
site : www.la-csf.org

Sommaire

MÉTHODOLOGIE

p. 3

- Synthèse du dossier
- Méthode de travail
- Remerciements

BUDGET MOYEN PAR CLASSE À LA RENTRÉE 2017

p. 7

- Budget moyen par classe à la rentrée 2017

LE POIDS DE LA RENTRÉE DANS LE BUDGET DE SEPTEMBRE

p. 11

- Poids de la rentrée dans le budget des familles
- Analyse de la liste ministérielle
- Analyse des listes
- Achats en ligne
- Les manuels scolaires
- Les rythmes scolaires

FOCUS 2017 LES PRATIQUES DES FAMILLES A LA RENTRÉE 2017 : recyclage, développement durable et achats groupés

p. 25

- La réutilisation des fournitures pour les familles d'une année sur l'autre

LE COÛT DU NUMÉRIQUE DANS LE CADRE DE LA SCOLARITÉ

p. 31

- Poids de l'équipement informatique dans le coût de la scolarité
- Ce qu'ils en pensent

LES DÉPENSES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

p. 35

- Autres dépenses dans l'année
- Synthèse des aides régionales
- Les transports scolaires
- La restauration scolaire

LES DÉPENSES SELON LES OPTIONS ET LES ORIENTATIONS

p. 41

- L'enseignement professionnel
- L'apprentissage
- L'enseignement supérieur
- Le logement étudiant
- Logement étudiants : des intentions, des réalisations mais le compte n'y est toujours pas !

LES PROPOSITIONS ET LES REVENDICATIONS DE LA CSF

p. 53

- Revendications de La CSF
- Les acquis en matière d'aides financières
- La TVA à 5,5 %
- Le RAJ

ANNEXES

p. 59

- L'allocation de rentrée scolaire
- Les bourses du secondaire
- Les aides du supérieur
- Récapitulatif des aides régionales
- Récapitulatif des aides pour le transport
- Communiqué de presse de La CSF sur le versement de l'ARS
- Invitation conférence de presse

Méthode de travail

Pourquoi cette enquête ?

- Pour connaître le coût moyen de la rentrée à partir des dépenses effectuées par les familles selon le niveau scolaire.
- Pour connaître l'impact budgétaire du coût de la rentrée dans le budget familial au mois de septembre.
- Pour lister toutes les dépenses induites par la scolarité.
- Pour dénoncer les inégalités territoriales.
- Pour revendiquer de nouveaux droits et des ajustements des politiques et des dispositifs concernant la scolarité pour plus de justice et d'égalité.

Notre méthodologie d'enquête

Ce dossier a été réalisé à partir de 3 enquêtes distinctes élaborées en parallèle.

- Evaluation de ce que les familles dépensent tout au long de l'année.
- Evaluation du coût de la rentrée scolaire en septembre.
- Questionnement des familles sur le recyclage des fournitures scolaires, le développement durable et les achats groupés.

1

A partir de grilles préétablies, les familles adhérentes à La CSF collectent toute l'année les différentes dépenses occasionnées par la scolarité.

2

Dès la fin de l'année scolaire, les familles envoient les listes de fournitures scolaires distribuées à leurs enfants pour la prochaine rentrée. Des familles et des militants, à l'aide d'une grille-type, relèvent les prix des différents articles dans les magasins. Aucune consigne n'est donnée quant au choix des fournitures, pas forcément les plus chers ni les moins chers, mais celles que la personne aurait choisies en fonction de ses habitudes de consommation.

Cela nous permet de mettre en perspective l'importance du coût de la rentrée dans le budget familial et de l'évaluer le coût réel payé par les familles lors des achats.

3

Du 31 juillet au 15 Août, l'équipe «coût de la scolarité» CSF exploite les relevés de prix pour déterminer le coût moyen selon le niveau scolaire. L'équipe analyse également les listes de fournitures, toutes les données et les remarques faites par les familles pour donner une image plus juste du vécu des familles à la rentrée.

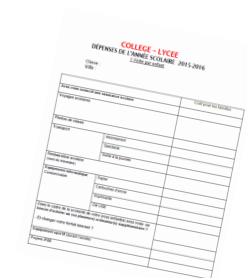
Notre enquête en quelques chiffres

- 44^{ème} année d'enquête
- 6380 références relevées
- 25 Unions départementales tests
- 210 familles participantes



RELEVÉ DE PRIX
Niveau scolaire : ...
Date de l'enquête : ...
Municipalité : ...
Nom de l'enquêteur : ...

N°	Article	Prix	Quantité	Total
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10



COLLEGE - LYCEE
DEPENSES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012
Niveau : ...
Municipalité : ...
Nom de l'enquêteur : ...

N°	Article	Prix	Quantité	Total
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10



DE LA UNIVERSITE AU CND
DEPENSES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012
Niveau : ...
Municipalité : ...
Nom de l'enquêteur : ...

N°	Article	Prix	Quantité	Total
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Synthèse du dossier « coût de la scolarité 2017 »

Notre enquête 2017 révèle que le coût de la scolarité augmente encore pour les familles à la rentrée de 0,83 %. Cette hausse suit de près la courbe de l'inflation estimée à 0,7 % et l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) augmente de 0,8 % sur 1 an source Insee. Si l'augmentation est d'une certaine manière contenue, nous avons remarqué que le prix de certains produits, notamment les classeurs souples et les protèges cahiers étaient plus chers en moyenne que l'an passé. Ces produits à base de pétrole sont sans doute plus sensibles aux fluctuations de prix. Autre facteur pouvant intervenir sur la note globale est l'incidence de la publicité en direction des plus jeunes, les marques rivalisent d'imagination (effigie du dernier héros, jeu promotionnel, ...) pour attirer le jeune client contribuant ainsi à corser l'addition pour les familles. La tenue de sport n'est pas sans impact financier pour le budget surtout pour les grands et les listes de fournitures sont toujours aussi conséquentes.

Un budget en légère baisse pour l'école élémentaire et le collège

Après plusieurs années consécutives de hausse du coût de la scolarité pour ces niveaux, nous notons une sensible diminution du budget global tant pour l'école élémentaire que pour le collège (respectivement de 2,71 % et 1,87 %).

Le poste fournitures scolaires est en retrait de 2,89 % pour un CP et de 2,47 % pour un enfant de 6^{ème}. Un choix d'achats moins chers que la moyenne de ceux constatés l'an passé...

Pour l'équipement sportif le coût moyen est lui aussi en recul de près de 14 % en élémentaire et d'un peu plus de 5 % pour le collège. Les parents restent pour cette tranche d'âge décideurs des achats, ce qui peut expliquer la baisse de ce poste dans un contexte budgétaire plus contraint. Pour la même raison, le choix est fait d'acheter des articles moins chers, les

enfants grandissant rapidement. Enfin, notons que les familles ont peut-être tiré profit des soldes d'été.

Les frais annexes sont en hausse à l'école élémentaire avec un bond d'un peu plus de 8 % : un montant de coopérative demandé aux familles plus important et une assurance plus chère.

Un budget en hausse pour les lycées

A partir de la seconde les prix augmentent quelle que soit la filière (Générale, Technologique, Professionnelle). L'ensemble des postes de dépenses suit globalement la même courbe d'évolution que l'an dernier à un peu plus de 2 %.

Le prix des fournitures et du matériel spécifique a très légèrement augmenté. L'augmentation est plus conséquente sur les postes de l'équipement sportif et des frais annexes.

Comme l'an passé il est souvent demandé aux familles deux paires de baskets, répondant à des critères de qualité d'amorti, qui doivent être complétées par un maillot de bain, la natation faisant partie des disciplines de l'Éducation Nationale.

Il est indéniable que la tenue sportive devient une tenue de tous les jours et, pour beaucoup de jeunes, un marqueur social et doit donc avoir de la « classe » !

Le numérique s'installe définitivement dans le paysage scolaire !

Le numérique est désormais un poste de dépense à part entière dans le budget des familles. Bien que dans les listes, seule une clé USB soit demandée. L'informatique engendre des coûts annexes en matériels et consommables significatifs. Il est désormais impossible pour une famille ayant un enfant scolarisé en 6^{ème} de ne pas avoir un équipement informatique dans le foyer, équipement qu'il faut parfois multiplier selon le nombre d'enfants scolarisés.

La CSF se félicite

→ Une vraie modulation de l'ARS.

→ Une meilleure prise en compte de la situation réelle des familles (baisse des ressources).

→ Le versement de l'ARS à tous les lycéens pouvant y prétendre quel que soit son âge.

Études supérieures : un luxe qui n'est pas à la portée de tous, en particulier des familles modestes !

Après le lycée, poursuivre ses études est un luxe ! Aux dépenses « classiques » liées à la scolarité il faut (souvent) ajouter le loyer, les charges locatives, l'assurance, le transport, l'ordinateur (etc.). Les bourses permettent de couvrir une partie des dépenses mais elles sont très loin de combler le différentiel ressources/charges.

La CSF revendique la création d'un Revenu d'Autonomie du Jeune (RAJ). En effet près de 30 % des étudiants se voient contraints de travailler à temps plein pour assurer leurs besoins.

Il est urgent de donner aux jeunes en études ou en formation, les moyens de subvenir à leurs besoins en toute autonomie financière.

Nouvelles régions : pas de changement pour les familles

Nous nous questionnions l'an dernier, suite à la fusion des régions, sur les incidences en matière de transports scolaires, compétence qui basculait dans leurs mains (anciennement compétence des départements). Dans les faits la quasi-totalité des régions (sauf une) joue la carte de la continuité y compris en déléguant cette compétence aux départements. Résultat, pas de changement ou presque.

Le coût des transports présente toujours de fortes disparités.

Des inégalités territoriales toujours aussi marquées en 2017 :

En ce qui concerne les dépenses liées à la scolarité, tels la restauration scolaire, l'accueil périscolaire... les familles ne seront pas toutes sur le même pied d'égalité. En effet, les politiques publiques mises en

œuvre par les collectivités territoriales sont variables à l'échelle du territoire métropolitain et des Dom Tom, entraînant de grandes disparités.

Au titre de la cohésion sociale et nationale, La CSF demande une uniformité d'accès aux services et de tarifs pour tous.

ARS : une modulation à revoir !

L'allocation de rentrée scolaire a été revalorisée de 0,3 % mais perd du terrain au regard de l'inflation de 0,7 %. Pour La CSF, la question essentielle reste sa modulation très insuffisante pour couvrir les besoins des familles selon le niveau de scolarité de leur(s) enfant(s), en particulier pour le lycée et plus encore pour le lycée professionnel.

La CSF réitère sa demande de modulation pour prendre en compte les coûts réels des dépenses liés à la rentrée scolaire.

Un cadre législatif à repenser !

Certains témoignages de familles que nous accompagnons permettent de pointer quelques incohérences dans l'application des règles d'aide à la scolarité, qui peuvent gravement pénaliser des familles. L'ARS s'arrête à 18 ans. Qu'en est-il des élèves qui ont redoublé une (ou deux) fois et qui débuteraient une classe de 1^{ère} ou de terminale à 18 ans révolus ? Un oubli sans doute ou une double peine !!!

Autre exemple frappant, le calcul des bourses et des allocations attribuées à la famille s'établit à partir des revenus de n-2. Or, les ressources peuvent fluctuer d'une année sur l'autre, ce qui engendre de grandes crispations au moment de l'annonce de leur montant.

La Confédération Syndicale des Familles publiait, il y a 44 ans, son premier dossier sur le coût de la scolarité. L'enquête nationale réalisée sur le terrain auprès des familles adhérentes à La CSF a pour objectif de donner une photo à l'instant T de ce que représente le coût de la scolarité d'un enfant (ou plusieurs) dans le budget des familles.

En 2017, **le constat reste le même** L'enveloppe que les familles devront consacrer à leur(s) enfant(s) demeure à un niveau élevé.

Remerciements

Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, l'enquête coût de la scolarité a encore mobilisé de nombreux militants et familles pour réaliser ce 44^{ème} dossier.

Un grand merci à toutes les sections qui ont pris du temps pour mobiliser les familles autour d'elles. Grâce au travail du réseau et à vos retours (relevés de prix, liste des fournitures scolaires, focus sur le développement durable, dépenses tout au long de l'année...), l'équipe du coût a été en mesure de réaliser ce dossier.

C'est la preuve que l'engagement des militants est important pour faire vivre le mouvement syndical au service de toutes les familles. Un combat de tous les instants pour le respect des droits et la recherche obstinée de l'amélioration des conditions de vie, pour Ensemble, Faire Société.

Nous tenons à remercier :

- **Les familles** pour leur confiance et le partage de leurs expériences, d'autant que cette année un troisième questionnaire relatif au recyclage, développement durable et achats groupés leur demandait de réfléchir à leurs achats en fonction de ces critères.
- **Les U.D./CSF** qui se sont particulièrement investies dans cette action.
- **Toute l'équipe du coût** qui a beaucoup œuvré sur ce dossier et n'a pas compté ses heures.
- **Stéphanie** pour la mise en page du dossier, **Aurélie** et **Manon** pour les illustrations qui y apportent beaucoup de couleurs et une meilleure compréhension des sujets.



Budget moyen par classe à la rentrée



→ Budget moyen par classe
à la rentrée 2017

Légende



Fournitures



Livres annexes



Équipement Spécifique
(vêtements, matériel)



Équipement sportif



Frais annexes
(assurance, photo, coopérative...)

Légende des chiffres

Chiffre de l'année 2017

(Chiffre de l'année 2016)

Budget moyen par classe à la rentrée 2017

Cours Préparatoire	
	82,15 € (84,60 €)
	28,61 € (33,45 €)
	39,00 € (36,00 €)
	39,00 € (36,00 €)
Total :	149,76€ (154,05 €)

-2,78 %

6ème	
	182,42 € (187,05 €)
	46,60 € (46,55 €)
	85,36 € (90,05 €)
	39,00 € (38,00 €)
Total :	353,37 € (361,65 €)

-2,29 %

Cours Moyen	
	95,66 € (96,29 €)
	9,99 € (9,99 €)
	48,96 € (56,60 €)
	39,00 € (36,00 €)
Total :	193,61€ (198,89 €)

-2,65 %

4ème	
	173,76 € (175,05 €)
	69,19 € (69,19 €)
	71,32 € (75,36 €)
	39,00 € (38,00 €)
Total :	353,26 € (358,43 €)

-1,44 %

2 ^{de} générale	
	196,53 € (195,60 €)
	82,43 € (82,43 €)
	14,83 € (15,89 €)
	14,83 € (15,89 €)
	97,73 € (89,80 €)
	31,00 € (28,00 €)
Total :	422,52 € (411,72 €)

+2,62 %



* Les prix sont donnés avec la TVA en vigueur








**Hausse
+ 0,83 %**

2^{de} Bac pro sanitaire et social

	204,45 € (202,49 €)
	44,84 € (44,84 €)
	52,22 € (54,41 €)
	97,73 € (89,80 €)
	31,00 € (28,00 €)
Total : 430,24 € (419,54 €)	






+2,55 %

2^{de} Bac pro industriel

	204,45 € (202,49 €)
	44,84 € (44,84 €)
	326,38 € (324,77 €)
	97,73 € (89,80 €)
	31,00 € (28,00 €)
Total : 704,40 € (689,90 €)	

+2,10 %

1^{ère} STI

	142,17 € (141,25 €)
	52,79 € (52,79 €)
	288,08 € (286,34 €)
	97,73 € (89,80 €)
	31,00 € (28,00 €)
Total : 611,77 € (598,17 €)	

+2,27 %

Avec la TVA à taux réduit **sur les fournitures scolaires**, les familles pourraient réaliser de grandes économies :

	Cours Préparatoire	Cours Moyen	6 ^{ème}	4 ^{ème}	2 ^{de} générale	2 ^{de} Bac Pro sanitaire et social et industriel	1 ^{ère} STI
Prix/classe 2017 Avec TVA à 20 % sur les fournitures scolaires	82,15 €	95,66 €	182,42 €	173,76 €	196,53 €	204,45 €	142,17 €
Prix classe 2017 Avec TVA à 5,5 % sur les fournitures scolaires	72,22 €	84,10 €	160,38 €	152,76 €	172,78 €	179,75 €	124,99 €
Économie réalisée avec une TVA à 5,5 %	9,93 €	11,56 €	22,04 €	21,00 €	23,75 €	24,70 €	17,18 €

La CSF demande

→ La TVA à taux réduit sur les fournitures scolaires.



Le poids de la rentrée dans le budget de septembre

→ Poids de la rentrée dans le budget des familles	12
→ Analyse de la liste ministérielle	15
→ Analyse des listes	16
→ Achats en ligne	19
→ Les manuels scolaires	20
→ Les rythmes scolaires	21

Poids de la rentrée dans le budget des familles

Famille A

29,31 %
du budget
de septembre

Ressources :
• SMIC 35 h/semaine
• Prime d'activité

• 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)
• 1 enfant en 6^{ème} (11 ans)
• 1 enfant en CM2 (9 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2017	
SMIC net 35 h	1 152,24 €	4 ^{ème}	353,26 €
Prime d'activité	254,00 €	6 ^{ème}	353,37 €
Allocations Familiales	296,24 €	CM2	193,61 €
Complément familial majoré	236,71 €		
3 ARS	1 132,43 €		
TOTAL	3 071,62 €	TOTAL	900,24 €
		Dont TVA	116,13 €
2 bourses collège : 35 € x 3 x 2 = 210 € par an soit 70 € à la fin de chaque trimestre scolaire.			

Famille B

26,10 %
du budget de
septembre

Ressources :
• SMIC temps partiel :
25 h/semaine
• Prime d'activité

• 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)
• 1 enfant en CM2 (9 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2017	
SMIC net tps partiel	853,03 €	4 ^{ème}	353,26 €
Prime d'activité	175,00 €	CM2	193,61 €
Allocations Familiales	129,86 €		
2 allocations soutien familial	219,30 €		
2 ARS	748,26 €		
TOTAL	2095,45 €	TOTAL	546,87 €
		Dont TVA	69,07 €
1 bourse collège : 35 x 3 = 105 € par an soit 35 € à la fin de chaque trimestre scolaire.			

Famille C

44,73 %
du budget
de septembre

Ressources :
• RSA Socle

- 1 enfant en 2^{de} (15 ans)
- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)
- 1 enfant en CM2 (9 ans)

Famille D

99,23 %
du budget
de septembre

- Ressources :
- SMIC temps partiel :
20 h/semaine
 - SMIC 35 h
 - Prime d'activité

- 1 enfant en BTS (+ 20 ans)
- 1 enfant en 1^{ère} STI
(+ 16 ans)
- 1 enfant en 2^{de} Bac Pro
Industriel (15 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2017	
RSA Socle	94,66 €	CM2	193,61 €
Allocations Familiales	296,24 €	4 ^{ème}	353,26 €
Majoration unique + 14 ans	64,93 €	2 ^{de}	422,52 €
Complément familial majoré	236,71 €		
3 ARS	1 142,32 €		
ASF	328,95 €		
TOTAL	2 167,24 €	TOTAL	969,39 €
		Dont TVA	124,88 €

Bourse collège : 150 € par trimestre, soit 450 € pour l'année.
Bourse lycée : (échelon 6) : 918€ par an soit 306 € à la fin de chaque trimestre scolaire + prime d'entrée en seconde : 217,06 € versée en fin de premier trimestre.

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2017	
SMIC net 35 h	1 152,24 €	2 ^{de} Bac Pro Ind.	704,40 €
SMIC net 20 h	658,42 €	1 ^{ère} STI	611,77 €
Prime d'activité	211,00 €	BTS	1 818,06 €
Allocations Familiales	129,86 €		
Supplément pour âge	129,86 €		
Allocation forfaitaire 20/21 ans	82,11 €		
2 ARS	794,98 €		
TOTAL	3 158,48 €	TOTAL	3 134,23 €
		Dont TVA	346,40 €

Bourse lycée échelon 1 : 432 € par enfant et par an soit 2 x 144 € par trimestre.
Bourse supérieur échelon 4 : 3924 € par an soit 392,40 € pendant 10 mois.

Famille E

94,30 %
du budget
de septembre

Ressources :
• SMIC 35 h
• Prime d'activité

- 1 enfant en BTS (+ 20 ans)
- 1 enfant en 1^{ère} STI 2D (+ 16 ans)
- 1 enfant en 2^{de} Bac Pro Industriel (15 ans)
- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)
- 1 enfant en CM2 (10 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2017	
SMIC net 35 h	1 152,24 €	BTS	1 818,06 €
Prime d'activité	232,00 €	1 ^{ère} STI	611,77 €
Allocations Familiales	462,62 €	2 ^{de} Bac Pro Indus.	704,40 €
Majoration pour âge	194,79 €	4 ^{ème}	353,26 €
Allocation forfaitaire (20 à 21 ans)	82,11 €	CM2	193,6 €
Complément familial majoré	236,71 €		
4 ARS	1 543,24 €		
TOTAL	3 903,71 €	TOTAL	3 681,10 €
		Dont TVA	415,47 €

Bourse collège : 288 € par an soit 96 € à la fin de chaque trimestre scolaire
 2 Bourses lycée échelon 4 : 2 x 723 € par an soit 241 € x 2 à la fin de chaque trimestre scolaire
 + prime d'équipement de 341,71 € en fin de 1^{er} trimestre pour l'enfant en bac Pro + 217,06 € en fin de 1^{er} trimestre pour l'enfant en STI2D, Bourse supérieur (échelon 6) : 4 778 € par an soit 477,80 € par mois pendant 10 mois.

Famille F


21,95 %
du budget
de septembre

Ressources :
• Salaire ouvrier (35 h)
• SMIC 35 h

- 1 enfant en 2^{de} (15 ans)
- 1 enfant en 4^{ème} (13 ans)

RESSOURCES MOIS DE SEPTEMBRE		DÉPENSES RENTRÉE 2017	
Salaire ouvrier net	1 289,70 €	4 ^{ème}	353,26 €
SMIC net 35 h	1 152,24 €	2 ^{de}	422,52 €
Prime d'activité	116,00 €		
Allocations Familiales	129,86 €		
Supplément pour âge	64,93 €		
2 ARS	781,66 €		
TOTAL	3 534,39 €	TOTAL	775,78 €
		Dont TVA	100,26 €















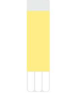










Analyse de la liste ministérielle



LISTE-MODÈLE

DES FOURNITURES SCOLAIRES

Retour
2017

 1 grand cahier 96 pages (21 x 29,7 cm)	 1 petit cahier 96 pages (17 x 22 cm)	 Feuillets mobiles perforés (21 x 29,7 cm)	 Copies doubles perforées (21 x 29,7 cm)	 1 cahier de musique 48 pages (17 x 22 cm)	 1 classeur rigide (21 x 29,7 cm)
 1 classeur souple (21 x 29,7 cm)	 2 protège-cahiers (17 x 22 cm, 21 x 29,7 cm)	 Pochettes transparentes perforées (21 x 29,7 cm)	 1 rouleau de plastique pour couvrir les livres	 4 stylos à bille (bleu, noir, rouge, vert)	 Crayons à papier
 12 crayons de couleur	 12 feutres de couleur	 5 tubes (10 ml) de gouache 5 couleurs primaires	 1 gomme	 1 stylo correcteur	 1 tube de colle
 1 rouleau de ruban adhésif	 1 porte-vues 21 x 29,7 cm 40 à 60 vues	 1 trousse	 3 pinceaux de tailles différentes N° 6, 10, 14 ou 4, 10, 16	 1 règle plate en plastique 30 cm	 1 rapporteur en plastique 12 cm
 1 équerre en plastique 21 cm - 60°	 1 compas (métal ou plastique)	 1 paire de ciseaux (scolaires) 12 à 13 cm (bout rond métal)	 1 taille-crayons (à réservoir plastique)	 1 agenda ou cahier de textes (en fonction du cycle)	

Fournitures supplémentaires

Pour le collège

1 pochette de papier dessin à grain 21 x 29,7 cm - 180 g/m ²	2 porte-vues 21 x 29,7 cm - 40 à 60 vues	Cartouches d'encre (bleu)	1 effaceur-récrivain	1 stylo plume
--	---	---------------------------	----------------------	---------------

Pour le lycée

2 porte-vues 21 x 29,7 cm - 40 à 60 vues	Cartouches d'encre (bleu)	1 effaceur-récrivain	1 stylo plume
---	---------------------------	----------------------	---------------

Comment limiter les coûts pour les familles ?

Le Ministère de l'Éducation Nationale préconise :

La CSF observe :

1 - un budget raisonnable pour toutes les familles

Le nombre d'articles n'a pourtant pas diminué.

2 - d'alléger le poids du cartable

Les cahiers 24x32 cm sont toujours aussi nombreux (au moins 6 en classe de 6^{ème}). Ces cahiers alourdissent considérablement les cartables.

3 - de porter l'attention sur les fournitures que l'on peut trier et recycler

Les familles CSF essaient de réutiliser un certain nombre de fournitures d'une année sur l'autre, quelques listes sont sensibles au développement durable.

4 - soutien aux actions d'achats groupés en lien avec les associations de parents d'élèves du « kit collégien » ou « pack fournitures » (composition pas toujours précisée), acquisition des fournitures échelonnées sur l'année en fonction des besoins

Les enseignants (en primaire surtout) demandent souvent de prévoir le matériel pour toute l'année.

La Liste des fournitures publiée par le Ministère de l'Éducation Nationale est présentée sous forme de pictogrammes pour les non lecteurs.

Commentaires sur la liste ministérielle :

* Les cahiers 24x32 cm ne sont pas pris en compte alors qu'ils sont très présents dans les listes distribuées aux familles.

* le cartable et la calculatrice n'y figurent pas.

* le matériel informatique (ordinateur, clé USB...) non plus alors que ce matériel devient indispensable pour les élèves.

* l'équipement pour la pratique de l'EPS en est exclu.

Or nous savons que ces postes (informatique et EPS) impactent considérablement le budget des familles.

* la quantité pour chacun des articles n'est pas précisée : il faudrait la préciser en fonction des besoins.

La CSF rappelle

➔ Les directeurs d'école et les chefs d'établissements doivent communiquer aux parents d'élèves les modalités de l'élaboration des listes en amont de la réunion des conseils d'école ou du conseil d'administration afin de permettre de faire des observations ou des suggestions.

➔ Le Ministère conseille vivement la mise en place d'une « commission fournitures scolaires ».

Commentaires sur les listes de fournitures



Liste du CP

- 5 cahiers demandés dont 1 grand format !
- Nombre de crayons de papier important (10 !)
- Même remarque pour 10 bâtons de colle sachant que la colle sèche très vite...






Liste du CE2

- Une ardoise à craies (le stylo de l'ardoise Velleda est considéré comme toxique)
- Humour : un chiffon (une chaussette par exemple)



Liste du CM1-CM2

- Liste type avec le souci de l'enseignant qui conseille de réutiliser le matériel de l'année précédente
- Lecture proposée pour les vacances : l'enseignant(e) prend la peine de rappeler que les livres peuvent être empruntés à la bibliothèque municipale

<p style="text-align: center;">CP Chabeuil (26)</p>	<p style="text-align: center;">CE2 Le Puy en Velay (43)</p>	<p style="text-align: center;">CM1-CM2 Aulnay sous Bois (93)</p>
<p>10 crayons gris (HB) * 1 taille-crayons avec réservoir 3 stylos bleus 3 stylos verts 2 gommes blanches 1 pochette de feutres 1 pochette de crayons de couleur 1 trousse 1 ardoise à craies (+ un chiffon) 1 paire de ciseaux (bouts ronds) 1 règle plate graduée (20 cm) 10 bâtons de colle * 3 cahiers petit format 96 p.* 1 cahier grand format 96 p. (21x29,7) 1 cahier de brouillon 1 cahier de texte 1 pochette avec rabats et élastiques 1 porte-document (60 vues) 1 boîte en plastique (pour les étiquettes de lecture) 2 boîtes de mouchoirs en papier *</p> <p>* une partie du matériel sera stockée dans la classe et distribuée à votre enfant au cours de l'année. Le matériel restant sera rendu en fin d'année scolaire</p> <div style="text-align: center;">  <p>46 articles</p> </div>	<p>N'achetez aucune autre fourniture que celles demandées sur cette liste. La liste sera à compléter à la rentrée selon l'enseignante de votre enfant.</p> <p>Un cartable suffisamment grand pour contenir un grand classeur (classeur fourni par l'école) Un agenda Une trousse avec feutres et crayons de couleur * Une trousse avec des stylos à bille * (2 bleus, 2 noirs, 2 verts, 2 rouges (pas de stylo 4 couleurs, pas de stylo fantaisie, pas de stylo bille feutre, pas de stylo à plume, pas d'effaceur...) 1 gomme, 1 taille crayons à réservoir Des crayons à papier * 1 pochette de surligneurs de couleurs différentes * 1 paire de ciseaux à bouts ronds 2 colles en bâton * (pas de colle en pot, ni colle liquide) 1 règle plate rigide de 30 cm (ni souple, ni en métal) 1 double décimètre rigide 1 équerre 2 boîtes de mouchoirs jetables * 1 ardoise à craies, pas d'ardoise Velleda (stylo toxique) Un chiffon (une chaussette par exemple) Pas de craies elles seront fournies Prévoir une tenue de sport : survêtement, short et chaussures de sport</p> <p>* matériel à renouveler dans l'année</p> <div style="text-align: center;">  <p>27 articles</p> </div>	<p>1 trousse complète 1 stylo plume encre bleue et des cartouches 1 double décimètre, une équerre, un compas 1 cahier de textes ou un agenda (sauf pour les CM2, un agenda est offert par le conseil général) 1 cahier de brouillon (100 p. sans spirales) 2 grands classeurs, des feuilles blanches et des intercalaires Quelques crayons de couleurs et quelques feutres 1 ardoise et un feutre 1 grand classeur souple 1 chemise à rabats</p> <p>Ce matériel doit être en parfait état toute l'année et remplacé si nécessaire. Celui de l'année qui se termine convient parfaitement. Prévoir dès la rentrée la couverture des livres et des étiquettes. Nous souhaiterions que les élèves disposent tous d'un dictionnaire CM/COLLEGE et d'un manuel de conjugaison (ex : Bescherelle)</p> <p>Lectures pour les vacances CM1 Terriblement vert (Hubert Ben Kemoun) Joker (Susie Morgenstern) La Verluissette (R. Piumini) Oscar à la vie, à la mort (B. Reuter)</p> <p>CM2 Verte (Marie Desplechin) Momo, petit prince des Bleuets (Yael Hassan) Matilda (R. Dahl) Affreux, sales et gentils (G. Gueraud) Le château de ma mère (M. Pagnol)</p> <p>Vous trouverez et pourrez emprunter ces livres à la bibliothèque municipale.</p> <div style="text-align: center;">  <p>18 articles</p> </div>

6^{ème} Seysssel (74)

Le Foyer socio-éducatif du collège achète en gros les cahiers grand format qui sont demandés dans plusieurs disciplines, ainsi que des porte vues et des rapporteurs. Ils seront distribués à la rentrée aux élèves qui auront réglé les fournitures en juin.

Arts plastiques : 1 grand cahier 24 x 32 (fourni par le FSE)

Musique : 1 porte vues (fourni par le FSE)

EPS : 1 paire de tennis propre qui maintient le pied (laçage efficace), un véritable survêtement ou un véritable short (pas de pantalon coupé) et un tee-shirt, le tout dans un petit sac de sport.

Histoire-géographie-éducation civique :

2 grands cahiers 24 x 32 de 96 p. (fournis par le FSE)

2 protèges cahiers de couleur 24 x 32

Crayons de couleurs (rouge, bleu, vert, jaune)

Français : voir avec le professeur à la rentrée

Mathématiques :

Impératif : pas de matériel en métal ou en plastique souple

1 pochette de papier calque et de papier millimétré (qui servira jusqu'en 3^{ème})

1 classeur A4 maxi (24,2 x 29,7) diamètre 30 ou plus avec 4 anneaux

1 classeur souple A4 maxi (24,2 x 29,7) diamètre 15 avec 4 anneaux

Feuilles simples perforées A4, petits carreaux

1 paquet de pochettes perforées transparentes A4

1 pochette de feuilles Canson A4

1 cahier 24 x 32 (fourni par le FSE)

1 protège cahier 24 x 32

1 règle ou double décimètre (pas de 0 central) + 1 équerre

1 compas avec porte crayon (pas de coffret sophistiqué ni compas avec mine)

A vous procurer vous-même : 1 calculatrice Casio fx92 spéciale collège avec mode EXAM (nouveau modèle). Modèle choisi par les professeurs pour sa facilité d'usage : ne pas prendre une autre référence.

1 rapporteur spécifique (fourni par le FSE)

Sciences : 3 grands cahiers 24 x 32 (fournis par le FSE)

3 protèges cahiers 24 x 32

Quelques feuilles de papier calque et de papier millimétré à avoir toujours dans son classeur

Anglais : 1 grand cahier 24 x 32 (fourni par le FSE)

1 protège cahier 24 x 32

1 surligneur fluo



3^{ème} Montbéliard (25)

1 photo d'identité récente à coller sur le carnet de liaison
1 trousse, 1 cahier de texte ou 1 agenda, 1 cahier de brouillon, 1 gomme, 1 paire de ciseaux à bouts ronds, 1 stylo plume, 1 taille crayons avec réservoir, 2 crayons de papier HB, 1 porte-mines jetable (avec mines de 0,7 mm ou 0,5 mm), 10 à 12 crayons de couleur, 1 tube de colle à papier, 1 règle plate de 30 cm, 1 équerre en plastique transparente de taille moyenne, 1 calculatrice (sinon acheter la calculatrice scientifique non graphique niveau collège qui est demandée dès la 5^{ème}), 1 rapporteur 180°, 1 compas (avec crayon de préférence), 2 surligneurs (vert et jaune), 4 stylos bille : 1 bleu, 1 rouge, 1 noir, 1 vert
Feuilles simples et doubles grand format à gros carreaux
Feuilles simples et doubles à petits carreaux
Pochettes plastiques

SVT : 1 classeur grand format en plastique léger

6 intercalaires cartonnés 21 x 29,7 (même classeur de la 6^{ème} à la 3^{ème})

Physique : 1 cahier 21 x 32, 96 p., petits ou gros carreaux

Latin : 1 classeur grand format en plastique léger (gros anneaux) même classeur de la 5^{ème} à la 3^{ème}

Histoire-géographie : 1 cahier 24 x 32, 96 p., gros carreaux

Allemand : 1 cahier 24 x 32, 96 p., gros carreaux

Anglais : 2 cahiers 24 x 32, 96 p., gros carreaux

Espagnol : 1 cahier 24 x 32, 148 p., gros carreaux

Mathématiques : 1 cahier 24 x 32, 96 p., petits carreaux

1 classeur souple

1 grand classeur (il restera à la maison). On peut utiliser celui de l'an dernier

3 DP : 1 cahier 24 x 32, 96 p., gros carreaux

Technologie : 1 cahier 24 x 32, 96 p., petits carreaux, possibilité d'utiliser celui de l'an passé

Français : 1 cahier 24 x 32, 192 p., gros carreaux

Musique : 1 cahier 24 x 32, 96 p., gros carreaux (le même que l'an passé)

Arts plastiques : 1 pochette de feuille à dessin (Canson à grains) 24 x 32 (224g/m²)

1 cahier 24 x 32, 96 p., petits ou gros carreaux, le cahier de l'année passée

EPS : Pour les activités en salle : short, tee-shirt, baskets propres et lacées, réservées pour l'intérieur

Pour les activités en extérieur : prévoir en plus un survêtement, un sweat shirt (pas de pull en laine), basket adaptées (pluie, sable, parcours dans les bois)

Algorithmes : 1 porte vues



Commentaires sur les listes de fournitures



Liste de 6^{ème}

- Le matériel pour la géométrie ne doit pas être en métal, ni en plastique souple
- La calculatrice Casio fx92 est obligatoire : communication incomplète sur les raisons de ce choix



Liste de 3^{ème}

- Nombre considérable de cahiers 24 x 32 : poids important qui alourdit le cartable (plus de 4 kg de cahiers !) et ce format de cahier est plus onéreux



Commentaires sur les listes de fournitures



Liste de 2^{de}

- L'établissement prend en compte la nouvelle réglementation sur l'usage d'une calculatrice aux examens et concours et conseille aux familles de différer leur achat et de prendre conseil auprès du professeur



Liste de 1^{ère}

- La présentation de la liste entraîne des difficultés de compréhension : combien de porte-vues au total ?



2^{de} Montbéliard (25)

1 agenda
1 trousse (stylos de couleur noire, rouge, verte et bleue, gomme, crayon de papier, règle, colle, crayons de couleurs...)
Feuilles doubles (400)
1 blouse en coton
1 casque audio avec micro
1 cahier algorithmique 2nde, collection Indice, nouvelle édition 2017, Bordas
1 calculatrice avec mode examen intégré

La réglementation sur l'usage des calculatrices aux examens et concours change et sera applicable dès le 01/01/2018. Les calculatrices devront désormais comporter le mode « examen ». Il est vivement conseillé de différer votre achat afin de pouvoir en discuter avec votre professeur de mathématiques à la rentrée de septembre.

1 cadenas (uniquement pour les demi-pensionnaires)



LISTE GLOBALE

1 agenda
1 trousse complète (stylo à bille bleu, rouge, vert, noir, crayon à papier, gomme, surligneurs, taille crayons)
1 boîte de crayons de couleurs
1 boîte de feutres ou marqueurs à pointe fine
Colle en stick
Matériel de géométrie : 1 règle graduée, 1 rapporteur, 1 équerre
1 calculatrice mode examen
Cahiers : (nb : 1 protège cahier pour chaque cahier selon le format)
CAHIERS FORMAT A4 (21x29,7)
Grands carreaux : 1 de 192 p. 2 de 96 p.
Petits carreaux : 2 de 200 p.
CAHIER GRAND FORMAT (24x32)
Grands carreaux : 1 de 200 p.
Copies : (à renouveler en cours d'année)
2 paquets de feuilles doubles format A4 (21x29,7)
2 paquets de feuilles simples format A4 (21x29,7)
Classeurs :
1 classeur souple A4 (21x29,7) largeur dos 3 ou 4 cm
Pochettes transparentes perforées
Lutins ou Porte-vues :
1 de 60 vues
1 de 80 vues
1 de 40 vues

1^{ère} Martinique

PAR DISCIPLINE

Français (ES-L-S-STMG) : 1 grand cahier A4 (21x29,7) grands carreaux, 192 p. avec 1 protège
Feuilles doubles grands carreaux A4 (21x29,7)
1 classeur souple
6 œuvres littéraires à définir à la rentrée
Mathématiques (L Math-ES-S-STMG) : 1 calculatrice mode examen
2 cahiers A4 (21x29,7) petits carreaux 200 p. avec 1 protège
Feuilles doubles A4 (21x29,7)
Matériel de géométrie (règle graduée, équerre, rapporteur)
SVT : 1 classeur souple A4 (21x29,7), largeur dos 3 ou 4 cm
Cahier format 24x32 à grands carreaux 192 p.
Pochettes transparentes perforées
Feuilles A4 simples et doubles à grands carreaux
Clé USB (4 à 6 MB)
Colle en stick
Crayons papier
Crayons couleurs
2 surligneurs de couleurs différentes
Espagnol : 1 grand cahier A4 (21x29,7) grands carreaux, 96 p. avec 1 protège
Feuilles doubles grands carreaux A4 (21x29,7)
Feuilles simples grands carreaux A4 (21x29,7)
1 petit carnet ou répertoire (à voir avec l'enseignant-éventuellement celui des années précédentes)
Allemand LV2 ou LV3 : sera précisé à la rentrée
Portugais LV2 ou LV3 : sera précisé à la rentrée
SES (ES) : 1 grand cahier A4 (21x29,7) grands carreaux, 96 p. avec 1 protège
Anglais : sera précisé à la rentrée
Physique-Chimie : sera précisé à la rentrée
Histoire-Géographie : 1 cahier grand format 24x32 grands carreaux 200 p. avec 1 protège
1 lutin de 60 vues
Feutres/marqueurs à pointe fine
Crayons de couleurs
AP (Accompagnement personnalisé) & Orientation : 1 lutin de 40 vues
1 de 80 vues (récupérer le lutin de seconde)
Crayons à papier
Surligneurs



Achats en ligne

Acheter en ligne est devenu une évidence pour un français sur deux. Cela se traduit logiquement par une hausse de 14 % des achats sur internet depuis 2014.

Les fournitures scolaires n'échappent pas au e-commerce.

Quelques conseils avant de passer commande :

- Vérifiez les coordonnées des sites que vous visitez.
- Recherchez les informations concernant votre produit (couleur, taille, qualité...).
- Relisez bien votre panier avant de passer à l'étape suivante. Attention, des erreurs de frappe sont toujours possibles.
- Ne réglez vos achats que sur une page sécurisée.
- Suivez votre commande jusqu'à la livraison.

A savoir

Le consommateur qui achète en ligne a les mêmes droits que tout consommateur. N'hésitez pas à demander à votre e-commerçant des informations concernant votre commande et soyez vigilant(e) aux dates de livraison et à la conformité de votre commande.

ATTENTION

Avant de finaliser votre commande prenez le temps de lire **les conditions de livraison**.



Les avantages de l'achat en ligne

- Vous effectuez la commande chez vous.
- Vous pouvez établir un comparatif de prix en visitant différents sites.
- Vous évitez la force de persuasion de vos enfants sur le choix de certains articles.
- Vous êtes livré à domicile (la gratuité n'a lieu que sous certaines conditions).



Ses inconvénients

- Vous n'avez pas la possibilité de tester la qualité de vos articles.
- Vous prenez des risques liés à l'acheminement des colis (dates, adresse incomplète...).
- En cas de détérioration du colis, il faut le retourner ce qui occasionne une perte de temps.

Acheter sur internet n'est pas nécessairement « une bonne affaire », ni un gain de temps. Il faut naviguer sur plusieurs sites pour trouver l'article le moins cher.

Attention ! Des sites indiquent en premier les prix HT. Le prix TTC est indiqué entre parenthèses.

Achats en Packs tout-en-un

Certains commerçants proposent des packs tout-en-un. Ces packs comprennent les fournitures de base pour la rentrée scolaire. Tous les niveaux scolaires sont concernés : Primaire, Collège, Lycée.

Ce mode de consommation a pour avantage de « faire gagner du temps » puisque vous n'effectuez pas vous-même vos achats. Cependant, ce système ne permet pas la réutilisation du matériel de l'année précédente : compas, règles, petits matériels font partie du pack, donc pas d'économie possible sur ces articles.

Ce mode de consommation met à mal une position éco-responsable.

Frais de livraison

Les prix varient fortement selon les fournisseurs, selon le prix total de la commande (de nombreux magasins proposent la gratuité si les montants sont supérieurs à 80 €) *ou selon le lieu de la livraison* (à domicile cela peut considérablement augmenter le total de votre facture).



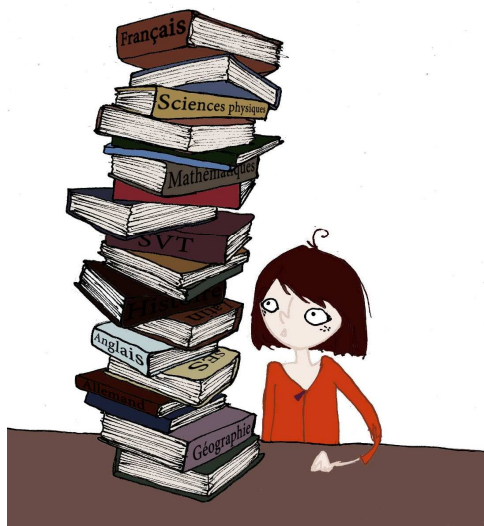
Sites visités :

Acheter facile, Amazon, Auchan direct, Bureau Vallee, Calipage, Cultura, Comptoir des Ecoliers, Mapapeterie.com, ma-rentree scolaire, Maxi-bureau Mercateo, Office depot, Plein Ciel, rentree discount, scoleo, Welcome office

Les manuels scolaires

En 2017, presque toutes les régions françaises assurent la **gratuité des manuels scolaires** pour les lycéens et les apprentis soit sous forme de **dotation** aux établissements qui se chargent d'acheter les manuels et les distribuent ensuite aux lycéens, soit sous forme de **chèques-livres, cartes** (Génération

HDF, Jeune Région, Multipass, Lycéo, Atouts Normandie...) qui permettent aux élèves d'acheter leurs manuels. Pour les régions où cela n'est pas mis en place, l'achat des manuels scolaires par les familles représente un budget important.



Un exemple : **seconde GT au lycée Victor Schoelcher (Fort-de-France) année 2017 - 2018**

	Matière	Désignation	Auteurs	Editeur/collection	Année d'édition	Prix (moyenne)
Enseignements Communs	Français	Empreintes littéraires	Estelle Marie Provost	Magnard	2015	30 €
	Histoire	Histoire	D.Colon	Belin	2010	30,80 €
	Géographie	Géographie - Société et développement	Bourgeat, Bras	Belin	2014	29 €
	Anglais	New Missions	S.Lansonneur, J.Baptista	Bordas	2014	23,30 €
	Espagnol*	Proxima Parada	A. Ayensa, W. Broutin, C.Girot	Nathan	2014	24 €
	Allemand*	Fokus	L. Bally, B. Benhamou	Bordas	2014	24,40 €
	Mathématiques	Maths Déclic	J.P. Beltramone, Franck Giton	Hachette/déclic	2014	29,50 €
	Cahier d'activités	Cahier d'algorithmique	C.Lebert, M.Poncy, D.Vieudrin	Bordas	2017	4,95 €
	Physique-Chimie	Physique Chimie	Ruffenach	Bordas/espace lycée	2014	30,95 €
	S.V.T.	SVT	Marc Jubault-Bregler	Nathan	2014	27,75 €
Enseignements d'exploration	SES**	SES Fichier d'activités	I. Waquet	Magnard	2017	7,90 €
	PFEG**	Principes Fondamentaux Économie et Gestion	Martinez/Morvam	Delagrave	2017	18 €

* selon la LV2

** selon l'enseignement d'exploration choisi

Coût pour la famille : de 238,15 € à 248,65 € en fonction des options choisies en langue vivante ou pour les enseignements d'exploration.

Place du numérique : plusieurs régions (Bretagne, Grand Est...) envisagent ou mettent en place à titre expérimental, dans des établissements le livre au format numérique.

La CSF apprécie

➔ Les choix politiques des collectivités territoriales sur la gratuité des manuels scolaires. La CSF demande que ces politiques soient généralisées.

Les rythmes scolaires

Les multiples réformes à propos des rythmes scolaires

Nous recensons plusieurs réformes depuis l'an 2000 concernant l'organisation du temps scolaire en élémentaire.

En **2008**, Xavier Darcos instaure la semaine de 4 jours avec suppression du samedi matin ce qui ramène le temps de travail hebdomadaire pour les écoliers à 24 h d'enseignement à raison de 6 heures par jour.



En **2013**, Vincent Peillon publie un décret instaurant le retour de la semaine de 4,5 jours qui raccourcit la journée d'école et instaure de nouvelles activités périscolaires, facultatives et organisées par les municipalités. Dès la rentrée 2013, 4 000 communes adoptent la réforme.

En **2014**, face à la grogne de certaines mairies, Benoît Hamon publie un nouveau décret qui assouplit l'organisation : **la semaine doit s'étaler sur cinq jours** mais il est possible de n'avoir que 8 demi-journées de classe.

Les fonds publics débloqués pour la mise en place de la réforme sont également reconduits d'une année sur l'autre.

2017 : Pas d'abrogation mais des dérogations.

Décret du 28 juin 2017 : Conformément aux engagements du président de la République nouvellement élu Emmanuel Macron, le retour à l'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible à compter de la rentrée 2017.

Quelles organisations à la rentrée 2017 ?

- Lorsque la communauté éducative et la commune ou l'intercommunalité sont satisfaites de l'organisation actuelle sur 4,5 jours, elles pourront continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.
- Lorsqu'émerge un consensus local entre conseil d'école, municipalité et service académique en faveur d'une organisation sur 4 jours, une dérogation au cadre général est possible.

La CSF, attentive aux souhaits des familles, demande

→ Le maintien et la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) pour tous les enfants.

→ La mise en place d'un P.E.D.T. (Projet Éducatif Territorial) d'activité éducative de qualité partagé par tous les acteurs de l'éducation dans tous les établissements scolaires.

→ L'accès aux T.A.P. pour tous et une inscription simplifiée.

→ L'application de l'appel de Bobigny de 2010.



Un tiers des écoles a choisi d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée 2017

A l'issue de la période de concertation au cours de laquelle ont pu émerger des consensus locaux entre les différents acteurs, **36,8 % des communes de France ayant au moins une école publique soit 31,8 % des écoles ont choisi une semaine scolaire de quatre jours à compter de la rentrée ce qui correspond à un peu plus d'un quart des élèves de l'école primaire (28,7 %).**



La CSF s'interroge

L'intérêt de l'enfant sera-t-il un jour vraiment pris en compte et au centre des débats concernant les rythmes scolaires ?

La CSF rappelle qu'elle est signataire de l'appel de Bobigny dont le 7^{ème} objectif est le suivant :

Pour améliorer les rythmes de vie et de travail des enfants et des jeunes, très rapidement il faut un cadre national, décliné dans les projets éducatifs de territoire et les projets éducatifs d'établissement. Il doit prendre en compte les préconisations de l'Académie de médecine à propos de l'école primaire. Il faut donc alléger la journée et adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages, alterner et équilibrer dans la journée les différentes formes de regroupement, les différentes activités et disciplines, les formes de travail, garantir la pause méridienne, refuser la semaine actuelle de 4 jours et prioriser un rythme annuel alternant 7 semaines scolaires et 2 semaines complètes de vacances intermédiaires, définir un volume annuel d'heures d'enseignement. Ce cadre national doit préconiser l'articulation des temps éducatifs et sociaux, leur mise en cohérence et la coopération éducative de tous. La conférence nationale sur les rythmes, convoquée par le Ministère à l'initiative de partenaires des Assises, doit commencer par acter ce cadre national pour ne pas reporter les premières décisions. Elle doit permettre ensuite de travailler avec tous les acteurs concernés pour dépasser les conflits d'intérêts et définir les moyens de sa mise en œuvre.

Activités périscolaires TAP

Certaines villes choisissent de pratiquer la gratuité des activités proposées aux enfants dans le cadre des TAP, pour d'autres communes ces activités sont payantes. Nous rappelons que les TAP s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) dont l'un des objectifs est d'avoir une approche globale des différents temps de l'enfant (temps familial, scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Communes qui appliquent les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)		
Communes	Activités	Tarifs
Orléans (45)	Accueil périscolaire matin (pour 1 h)	de 0,32 à 2,12 €
	Restauration scolaire	de 0,52 à 4,15 €
	Accueil périscolaire soir	de 0,32 à 2,12 €
	Accueil périscolaire mercredi midi (1 h)	...
	Mercredis après midi (avec repas)	
	Les TAP sont gratuits	
Marly le Roi (78)	Accueil périscolaire matin	de 0,59 à 3,95 €
	Restauration scolaire	de 0,44 à 4,36 €
	Accueil périscolaire soir	de 2,02 à 9,02 €
	Mercredis après midi (avec repas)	de 2,73 à 14,95 €
	Les TAP sont à 5,20 € par mois	

Grand Quevilly Des TAP et des Temps périscolaires qui se complètent

Dans ce dispositif, les TAP gratuits appelés « Anim' école », les activités se déroulent sur le temps de la pause méridienne pour les maternelles et de 15 h 15 à 16 h 15 pour les élémentaires.

De nombreuses activités sont prévues : initiation à différents sports, expression corporelle, chant, activités culturelles et artistiques...

Avant la classe et le soir à la suite des **anim'école**, le dispositif ludo-éducatif prend le relais.

Des activités ludiques (sports, jeux de société, informatique...) sont proposées le matin de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 16 h 15 à 18 h 30.

3 fois par semaine un temps libre est réservé pour faire les devoirs.

Un projet pédagogique a été rédigé qui informe les parents sur les objectifs et les modalités d'accueil des enfants.

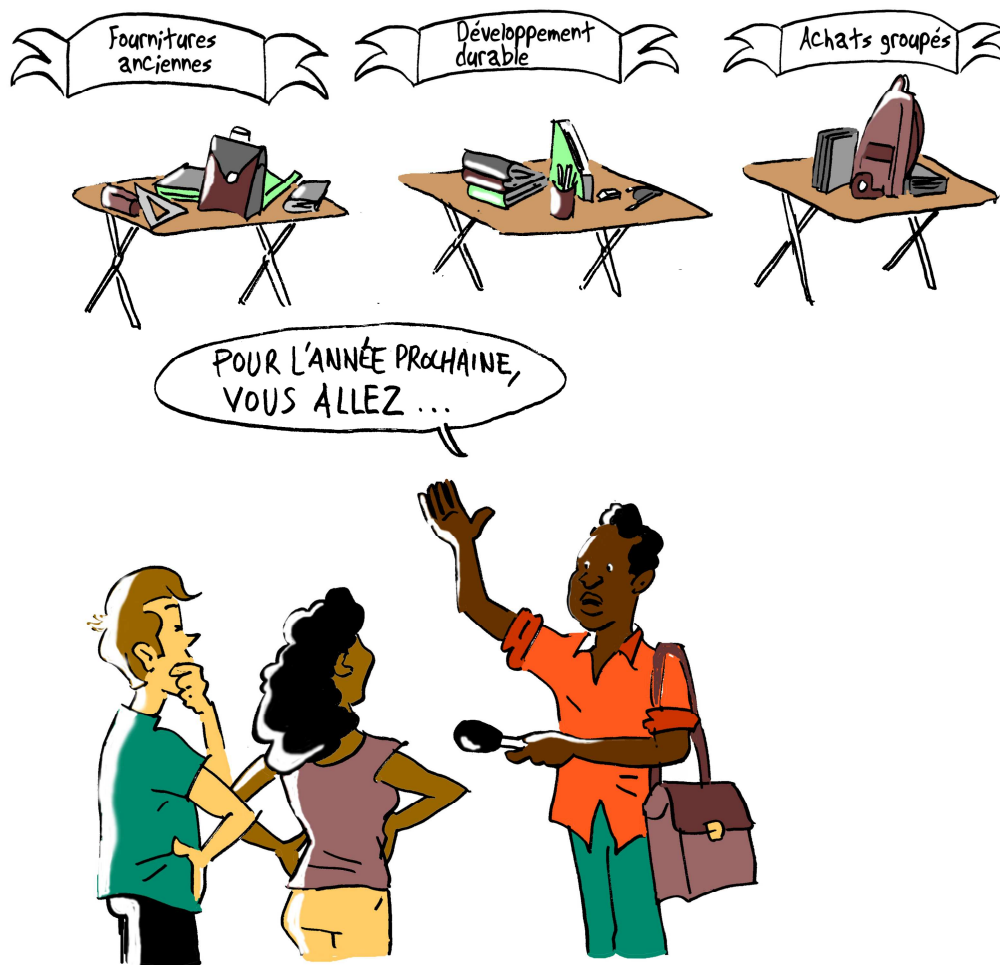
Tarifs

Forfait matin : de 3,75 à 5,50 € Forfait soir : de 6,40 à 8,40 €

Focus 2017

Les pratiques des familles à la rentrée 2017 :

recyclage, développement durable et achats groupés



→ La réutilisation des fournitures pour les familles d'une année sur l'autre



La réutilisation des fournitures pour les familles d'une année sur l'autre

Les parents pourraient-ils faire davantage d'économies sur les fournitures scolaires d'une année sur l'autre ? Participent-ils à des achats groupés ? Leur pratique d'achat prend-elle en compte le développement durable ? Un questionnaire d'enquête proposé sur notre site internet (www.la-csf.org), tente d'apporter un éclairage sur les pratiques et habitudes de consommation des familles.

Le questionnaire comprend 3 blocs thématiques :

- la réutilisation de fournitures d'une année sur l'autre.
- l'achat de fournitures étiquetées développement durable.
- la pratique des achats groupés par les familles.

Les familles réutilisent leurs fournitures d'une année sur l'autre.

Nous avons cherché à savoir si les familles faisaient l'inventaire des fournitures restantes d'une année sur l'autre avant de procéder aux nouveaux achats. C'est le cas pour plus de 90 % d'entre elles. Cette pratique semble désormais bien ancrée. C'est un véritable élément de satisfaction pour La CSF, qui encourage depuis toujours les familles à ne pas gaspiller.

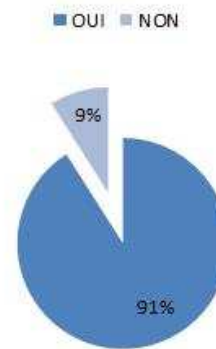
Dans le détail, ce qui est le plus réutilisé d'une année sur l'autre est le petit matériel (pour 55 % des familles), la trousse et le cartable (8 familles sur 10 les ont déjà réutilisés au fil des années).

Si la réutilisation des fournitures scolaires d'une année sur l'autre est positive d'un point de vue écologique et comportemental, elle est également d'un intérêt significatif financièrement, 70 % des familles affirment économiser au moins 50 euros grâce à cette pratique. Pour 26 % des familles les économies réalisées se situeraient entre 50 et 100 €. *Enfin, 4 % des familles*

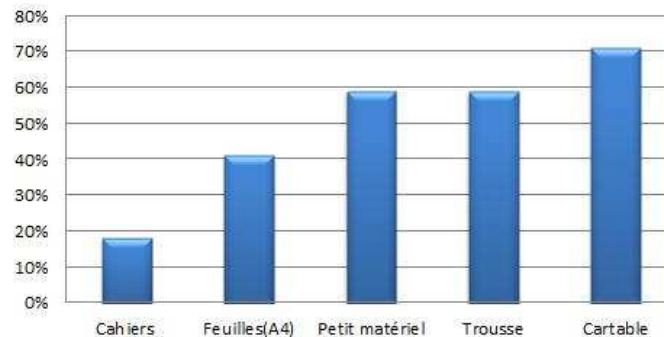
sont très économes et estiment leurs gains réalisés à plus de 100 €.

Si le principe de réutilisation des objets d'une année sur l'autre est maintenant largement acquis par les familles, il demeure néanmoins nécessaire de renforcer cette pratique en les incitant à réutiliser un plus grand nombre de produits (compas, calculatrice, critérium, etc.).

Familles réutilisant les fournitures d'une année sur l'autre



Les familles réutilisent d'une année sur l'autre :



→ La CSF encourage

une sensibilisation des familles à la réutilisation ou au recyclage des fournitures afin d'éviter les gaspillages inutiles.

Le développement durable, c'est vendeur !

Le développement durable s'invite dans les rayons et les esprits

De plus en plus d'articles sont désormais éco labélisés. Si les fournitures écolo tardent à remplacer leurs homologues "tatoués" Hello Kitty ou SpiderMan dans le cœur des enfants, il semblerait selon une étude du Parisien que les parents y soient fortement favorables.



La concurrence verte s'accroît

On note que Begreen (Pilot), Recycology (Pentel), Re:think (Papermate), Ecoline (Edding) s'autoproclament écologiques. Ces marques bénéficient d'écolabels, mais pas de ceux officiellement reconnus. Les produits type, rollers, stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, ont la spécificité d'être rechargeables et/ou fabriqués à partir de matières recyclées, voire biodégradables. Ils ont donc une valeur « écologique » égale aux produits qui possèdent les labels certifiés.



Développement durable : une pratique très ponctuelle des familles

Nous avons demandé aux familles si elles avaient déjà utilisé des produits étiquetés « développement durable » lors de leurs précédents achats de rentrée. Nous observons que c'est déjà le cas pour 67 % d'entre elles.

Si plus de deux familles sur trois ont déjà acheté « écolo » cette attitude est encore loin de faire l'unanimité, et demeure très occasionnelle.

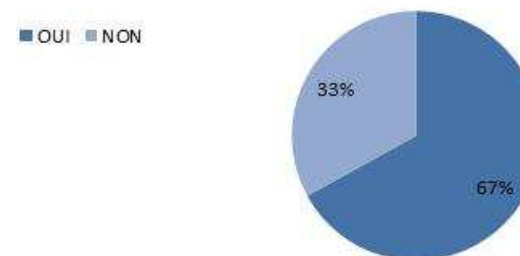
Il est important de noter que les familles, à prix et quantité pratiquement identique et qualité égale, vont préférer des produits éco responsables, à condition cependant que cela ne demande pas une trop grande recherche dans le magasin ou sur internet.

En achats « DD » les cahiers et feuilles ont la part belle. Lorsque des familles font le choix du développement durable, elles se tournent pour 70 % vers les feuilles (A4), pour moitié vers les cahiers, et dans une moindre mesure (autour de 40 %) vers les crayons et cartouches d'encre.

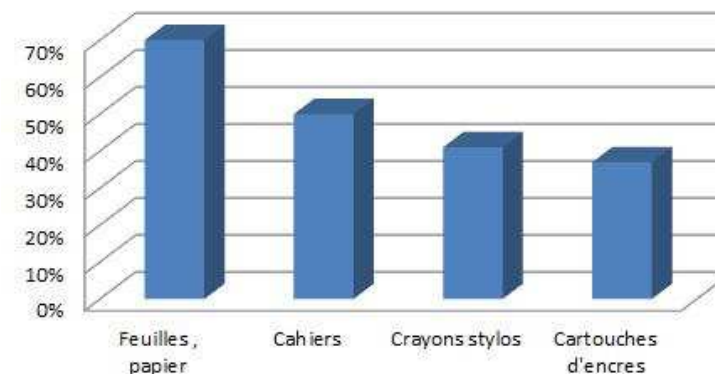
Pour les 33 % des familles n'ayant jamais acheté développement durable, les causes sont multiples. La raison la plus souvent évoquée est le prix plus élevé des articles (50 %).

15 % des familles avouent, quant à elles, « ne pas y penser » ou ne pas porter « d'intérêt particulier » à ces produits. Enfin rares sont les familles qui disent ne pas acheter développement durable parce que « ces fournitures sont introuvables ».

Familles ayant déjà acheté des produits étiquetés "Développement Durable" (DD)



Les achats "DD" des familles



Les raisons pour lesquelles les familles n'achètent pas "DD"



Achats groupés vus par les sites de « soutien » aux consommateurs : des hauts et des bas

De nombreux sites de consommateurs commentent les effets positifs et négatifs des achats groupés. Les avis sont très partagés. A première vue « tout le monde est gagnant » ! Le commerçant ou distributeur se crée potentiellement une nouvelle clientèle et le consommateur économise de l'argent et profite de nombreux produits, biens et services à petits prix.

Cependant, certains sites préconisent qu'il « vaut mieux rester maître de son portefeuille face à toutes ces offres souvent plus alléchantes les unes que les autres ». Pour eux en effet « il faut savoir définir ses besoins et voir toutes les contraintes car il n'y a pas de remboursement ou de retour en arrière possible en cas de remords ».



Les achats groupés : peu proposés, peu utilisés

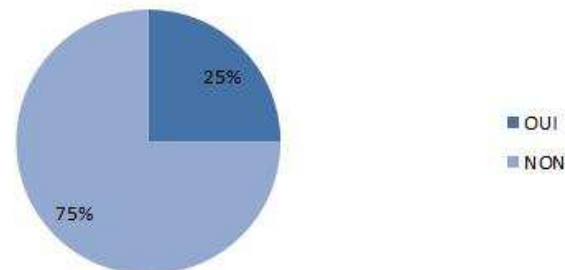
Le dernier item de notre enquête concerne les achats groupés et la pratique qu'en ont les familles. Seules 25 % des familles interrogées disent avoir recours aux achats groupés à la rentrée. C'est peu !

Pour 55 % d'entre elles, la principale raison évoquée est l'absence d'offre.

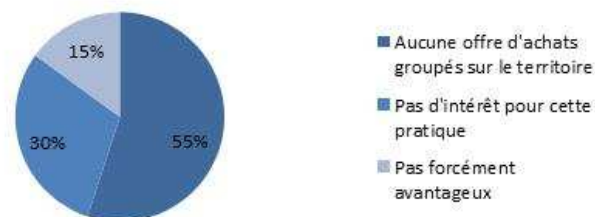
Pour 30 % des familles, cette pratique ne présente pas forcément d'avantage ou d'intérêt. La cause la plus souvent évoquée est « l'impossibilité de réutiliser certaines fournitures d'une année sur l'autre ». Reste 15 % des familles qui admettent « ne pas y penser » ou s'y « prendre trop tard ».

Du point de vue financier, 75 % des familles estiment que les achats groupés leur permettent d'économiser entre 0 et 50 euros. 25 % situent les économies entre 50 et 100 euros.

Pratique des achats groupés par les familles



Les raisons pour lesquelles les familles ne participent pas aux achats groupés



→ La CSF invite

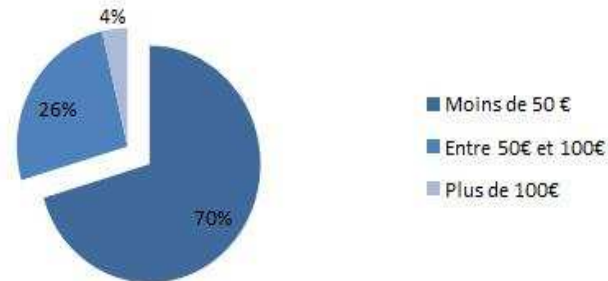
ses réseaux à mettre en place des achats groupés partant de leurs besoins et leur permettant de faire de vraies économies.

Des économies à la clef

La CSF souhaitait porter un regard sur les pratiques différentes de celles « classiquement mises en œuvre par les familles à la rentrée, à savoir les achats individuels dans les magasins ou sur internet.

Les pratiques innovantes qui consistent à acheter « durable » ou avoir recours aux « achats groupés » n'ont pas encore la faveur de l'ensemble des familles. Certaines y ont recours, mais cela demeure marginal ou ponctuel.

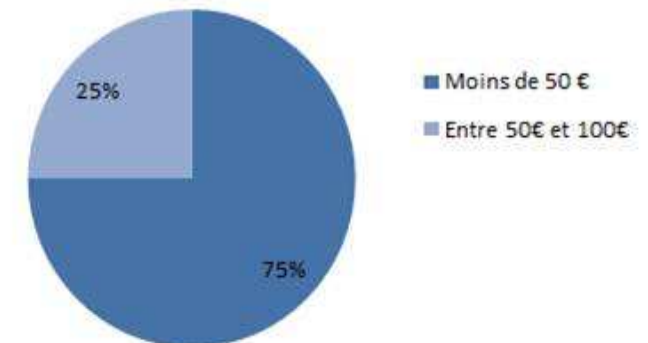
Les économies réalisées par les familles grâce à la réutilisation des fournitures d'une rentrée à l'autre



En revanche, la réutilisation des fournitures (à laquelle 90 % des familles interrogées ont déjà recours) fait maintenant partie intégrante des habitudes de consommation dans ce domaine.

L'impact de ces différentes pratiques sur le portefeuille des familles a été également regardé de près par la CSF. Quelles qu'elles soient, elles font rarement économiser plus de 50 euros. Mais 50 euros est déjà une somme conséquente pour les très petits budgets. Alors halte au gaspillage !

Les économies réalisées par les familles lorsqu'elles bénéficient d'achats groupés





Le coût du numérique dans le cadre de la scolarité

→ Poids de l'équipement
informatique dans le coût
de la scolarité

33

→ Ce qu'ils en pensent

34



Poids de l'équipement informatique dans le coût de la scolarité

Pour faire avancer la place du numérique dans le système éducatif, le ministère de l'Éducation Nationale a choisi d'équiper plusieurs centaines de collèges préfigurateurs avant de passer à un déploiement plus global. Choisis sur la base de projets préalables soutenus par les collectivités territoriales et les rectorats, ces établissements se sont engagés à expérimenter « de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce au numérique ». À la rentrée 2017, l'objectif fixé est d'atteindre 50 % de collèges numériques, portant le nombre d'élèves équipés, dans les collèges et écoles, à plus de 600 000.

Mais pendant ce temps, où en sont les familles face à la « révolution numérique » ?

La fracture numérique n'est plus de même nature qu'il y a quelques années. Si elle était due avant tout à des inégalités d'équipement ou de connexion, elle est maintenant davantage en termes de culture numérique et d'usages.

Selon l'étude du CREDOC (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) 2016 réalisée pour l'ARCEP (Agence de régulation des communications électroniques et des postes), le CGE (Conseil général de l'économie) et l'Agence du numérique, **l'accès à internet fixe à domicile (85 %)** dépasse pour la première fois le taux d'équipement en ordinateur (82 %) ce qui veut dire que l'ordinateur n'est plus le seul moyen d'aller surfer sur le web.

En effet, aujourd'hui 65 % des Français possèdent un smartphone et 40 % une tablette

L'équipement en **tablette** dépend d'abord de l'âge. Les

25-39 ans sont sans conteste la tranche d'âge la plus équipée (47 %), suivis par les 12-17 ans et les 18-24 ans (42 % pour les deux).

Le **smartphone** équipe la majorité de la population. En 2017, seulement 7 % des Français de 12 ans et plus n'ont pas de mobile, 28 % ont un mobile simple et 65 % un smartphone (46 % en 2014). **La progression des smartphones est la plus rapide chez les 12-17 ans : 81 % en sont aujourd'hui dotés.** Les 18-24 ans sont ceux qui sont les plus équipés (90 %), les 25-39 ans (79 %).

Quel impact sur le budget des familles ?

Un smartphone à moins de 200 euros, une tablette à 250 euros, c'est possible.

Mais 200 euros est déjà une somme importante dans un budget surtout si l'on a plusieurs enfants à équiper. D'autant, semble-t-il, que ces matériels n'ont pas une durée de vie très importante (2 à 3 ans seulement pour un smartphone) et qu'il faut donc les renouveler fréquemment !

Malgré le coût, et par crainte que leur enfant soit pénalisé, les parents achètent ordinateurs, imprimantes, tablettes...

→ La CSF réaffirme

Son attachement à l'égalité des chances à l'école et demande que soit prise en compte et soutenue la situation des élèves issus des familles les plus en difficultés, économiques en particulier.



Ce qu'ils en pensent

Plan numérique à l'école

Le Plan numérique pour l'éducation a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de profiter de toutes les opportunités offertes par le numérique.

Mieux préparer les élèves à être acteur du monde de demain :

- développer des méthodes d'apprentissages innovantes pour favoriser la réussite scolaire et développer l'autonomie.
- former des citoyens responsables et autonomes à l'ère du numérique.
- préparer les élèves aux emplois digitaux de demain.

Dès la rentrée 2017, 50 lycées pilotes du Grand-Est vont pouvoir expérimenter l'offre numérique globale qui remplacera les manuels scolaires. Bien plus qu'un livre numérique, il s'agit d'un ensemble d'outils et de ressources mis à disposition des élèves et professeurs dans les établissements, à domicile ou accessible sur un portable. D'ici 4 ans, tous les lycées du Grand-Est seront connectés.

Le service proposé repose sur la fourniture des manuels et/ou ressources en version numérique et concerne l'ensemble des niveaux et disciplines de l'établissement. Tous les établissements qu'ils soient publics, privés, agricoles ou d'enseignement adaptés sont concernés par ce dispositif, les bénéficiaires étant tous lycéens de la seconde à la terminale.

Ce qu'en pensent les enseignants...

« Les appareils connectés sont devenus incontournables dans notre société, il faut éduquer les élèves à ce qui se passe autour d'eux »... « Ça nous remet au cœur de notre métier qui n'est pas tant de transmettre mais surtout de permettre d'acquérir des connaissances. C'est quelque chose qui s'ajoute à la palette des outils de l'enseignant » (Stéphanie de Vanssay, syndicat d'enseignant UNSA).

Les professeurs voient également dans le numérique une chance de pouvoir échanger entre eux. 92 % estiment qu'il serait utile de disposer d'un réseau professionnel qui leur serait entièrement dédié afin d'échanger des ressources pédagogiques ou travailler en collaboration pour en créer d'autres.

Ce qu'en pense Philippe Meirieu

« Le numérique est un outil, pas un aboutissement en soi. L'école ne doit pas le boycotter car il peut apporter une vraie valeur ajoutée dans certains domaines comme la recherche documentaire, l'entraînement, la simulation, la coopération, mais il ne résout pas tous les problèmes. Il faut se méfier des discours idéologiques qui cachent aussi des intérêts financiers colossaux ».

Le numérique : ce qu'en pensent les parents...

Les parents estiment que les ressources numériques sont devenues nécessaires dans les classes en complémentarité des livres papiers.

Pour les parents, le numérique doit permettre non seulement de soulager le poids des cartables mais également de varier les approches pédagogiques et d'améliorer le lien entre l'école et le foyer.

Les nouvelles technologies peuvent aussi faciliter la collaboration entre les élèves et le travail en autonomie, offrir de nouvelles possibilités pour les enfants en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire.

Ce qu'en pensent les élèves...

A 98 % enthousiastes notamment à l'égard des tablettes numériques qui permettent « d'apprendre mieux en s'amusant », ils apprécient particulièrement les écrans tactiles, le faible encombrement, la mobilité et la variété des activités possibles.

Mais la quantité d'applications disponibles est aussi perçue comme « un facteur de distraction ». Et certains élèves estiment que le travail à la main, avec règle ou compas, permet « une meilleure mémorisation » qu'avec la tablette.

(Rapport Ex.Ta.TE de l'EN - Avril 2014)

Les dépenses tout au long de l'année



→ Autres dépenses dans l'année	36
→ Synthèse des aides régionales	37
→ Les transports scolaires	38
→ La restauration scolaire	39



Autres dépenses dans l'année

Sorties scolaires

Une participation peut être demandée aux familles pour quelques sorties, dont le montant varie de 2 € à 24 € *incluant le prix du transport nécessaire au déplacement*. Ces sorties, dès lors qu'elles intègrent le champ pédagogique (musée, cinéma...), sont financées par les établissements scolaires et/ou la caisse des écoles.

Voyages

Ils sont organisés sur la base du volontariat du corps enseignant et nécessitent leur inscription dans les projets pédagogiques de la classe ou de l'établissement. Ils sont soumis à l'autorisation de l'inspection académique. Tous les enfants d'une même classe doivent y participer. En dessous d'un certain seuil, l'autorisation sera refusée, ce qui implique que le concours financier des parents doit être le plus faible possible. L'équipe en charge du projet fera la recherche d'aides au financement. Bien souvent, le financement de ces projets repose aussi sur l'organisation par les familles de ventes diverses de fromages, gâteaux, sapins... dont le produit vient en déduction de leur quote-part. Le coût d'un voyage est très variable car il intègre de nombreux facteurs (hébergement, distance, repas). Pour un voyage avec hébergement on retrouve des prix autour de 200 €. *Exemple : Une semaine de classe de découverte à la mer - 250 €*

Foyer et coopérative

La coopérative scolaire (classes de maternelles et d'élémentaires) est dotée d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité dans le cadre de l'école. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'école, kermesse, spectacle...) de dons et subventions, ainsi que de la

cotisation de ses membres. Facultative, on note cependant que peu de parents s'accordent le droit de ne pas y souscrire de peur d'être catalogués. En général, pour les collèges et les lycées, le paiement de la contribution au foyer est en lien étroit avec la participation aux activités proposées sur la pause méridienne. Selon notre étude, les familles paient en moyenne 16 € *en élémentaire*, 10 € *en maternelle*, 10 € *pour les collèges et les lycées*.

Assurances scolaires

75 % des familles qui ont répondu à notre enquête déclarent souscrire une assurance scolaire pour leur(s) enfant(s). Les montants par enfant s'élèvent de 6 € à 29 € *avec une moyenne de 15 €*. Le coût de l'assurance de base est en hausse accentué par la tendance des assureurs à gonfler exagérément le bouquet de services.

Photos de classe

Souvenir d'une année scolaire, la photo de classe reste une dépense classique associée à l'école. En plus de la traditionnelle photo de groupe, on propose également des pochettes de photos individuelles. Le prix payé par les familles s'établit en moyenne à 12 € *toutes tranches d'âge confondues*.

Stages

Les frais induits par les stages obligatoires d'une durée inférieure à 2 mois (donc non soumis à gratification (bac pro par exemple...)) sont rarement couverts. **Ces stages, parfois situés loin du domicile de l'enfant, peuvent générer des frais de transport, de restauration, voire d'hébergement.**

Bon à savoir

La CAF peut intervenir pour les classes de découverte en attribuant une aide selon le quotient familial et à condition que la demande provienne de l'établissement scolaire. En cas de difficultés financières, nous conseillons aux parents de se rapprocher de l'établissement scolaire. Ainsi, le fonds social des collèges et des lycées pourra éventuellement être sollicité.

Certaines villes aident également au financement de ces projets, soit en attribuant une dotation à l'école soit par la mobilisation du PRE (programme de réussite éducative). Enfin, si vous avez un comité d'entreprise, des aides peuvent vous être accordées.

Synthèse des aides régionales

Des aides aux montants assez variables selon les Régions

De 22 régions (plus les DOM-TOM et ROM) et autant de dispositifs différents en matière de soutien à la scolarité pour les lycéens, on aurait pu penser que la fusion en 13 régions réduirait d'autant la diversité des situations et contribuerait à un début d'uniformisation sur le territoire national.

Force est de constater à cette rentrée 2017 qu'il reste encore une bonne marge de progression.

Si 9 des 12 collectivités régionales plus la Corse ont adopté une même politique d'aide aux lycéens pour l'ensemble de leur territoire, 3 font encore exception :

- Le Grand-Est où chaque ancienne administration applique sa politique d'aide à l'acquisition des manuels scolaires, l'information sur l'aide à l'équipement professionnel faisant défaut.
- La Nouvelle-Aquitaine où les aides à l'acquisition des manuels scolaires sont encore différentes selon les académies.
- Auvergne-Rhône-Alpes où l'Auvergne pratique le prêt gratuit des manuels scolaires, là où Rhône-Alpes octroie une aide financière imputée sur le Pass'Réunion.

Dans l'ensemble, les aides se déclinent de la gratuité des manuels voire de l'équipement professionnel prêtés à l'élève à l'octroi d'une somme de 40 à 70 euros (pour les CAP) pour les manuels à 450 euros pour l'équipement professionnel selon le niveau, la filière, la spécialité.

Si on peut parler aujourd'hui, à travers les différents processus d'aide, de gratuité des manuels scolaires, il n'en est pas de même pour l'équipement professionnel qui reste un poste de dépenses conséquent et variable non seulement en fonction du niveau d'aide mais également en fonction du choix des matériels exigés par l'établissement.

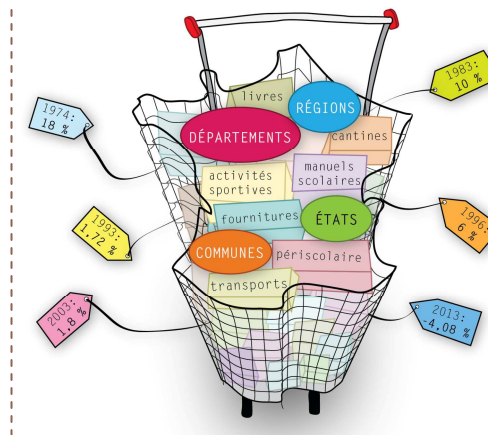
Des modalités d'attribution des aides également variables d'une Région à une autre.

- Concernant l'acquisition des manuels scolaires, les régions interviennent : sous forme de dotation aux établissements pour 6 d'entre elles, d'aide directe aux familles pour 4. Ces deux formules cohabitent dans les trois autres régions selon les anciens découpages administratifs.
- Concernant l'équipement professionnel, 4 Régions dotent directement les établissements, 7 aident directement les familles, 1 fait cohabiter les deux possibilités (Bretagne) et dans la dernière (le Grand-Est) seule l'Alsace semblerait proposer une dotation aux établissements.
- 9 régions proposent aux élèves une carte numérique leur permettant d'accéder à des services ou loisirs à tarifs réduits, certaines rechargeables, recevant l'aide de la région pour acheter manuels ou matériel (Génération#HDF, Atouts Normandie, carte Jeunes Région...), ou bénéficier de réductions sur les transports ou l'acquisition d'un ordinateur (Pack 15/30...).

Mais là encore les disparités sont grandes d'une région à l'autre, y compris à l'intérieur d'une même région. La carte Avantages Jeunes par exemple ne concerne que les jeunes de Franche-Comté et pas ceux de Bourgogne !

La situation reste encore plus floue dans les 5 régions ultramarines pour lesquelles il est compliqué d'avoir les informations, hormis concernant le dispositif d'aide à la mobilité-études vers la métropole. Comment sont aidés les lycéens et les apprentis ? Ont-ils des accès privilégiés à la culture, aux sports, aux loisirs... ?

La CSF insiste sur la priorité à rendre l'accès à l'éducation égalitaire sur tout le territoire, quelles que soient les disparités économiques.



La CSF demande

- ➔ La généralisation du prêt des manuels scolaires sur l'ensemble du territoire.
- ➔ La gratuité de l'équipement professionnel sur l'ensemble du territoire.
- ➔ La prise en charge du transport afin de garantir l'accès à l'éducation pour tous les jeunes.

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Elle leur a transféré la compétence en matière de transport - les cars interurbains et les cars scolaires - exercée jusqu'alors par les départements.

Ce transfert de compétence prend effet au 1^{er} septembre 2017 pour les transports scolaires. Pour autant, dans un souci de continuité du service rendu aux usagers, **les Régions reconduiront strictement l'ensemble des dispositifs tels qu'ils étaient mis en œuvre par les Départements, voire délègueront aux Départements cette mise en œuvre**, en attendant de prendre les décisions qui leur incombent avec cette nouvelle compétence.

Un certain nombre de départements **exerceront cette année encore la mise en œuvre des dispositifs.**

La CSF demande

→ La gratuité des transports scolaires partout car c'est un service public qui permet l'accès à l'éducation.

Les transports scolaires (tableaux p.68 à 77)

Les transports scolaires, qui constituaient déjà une des inégalités sur le territoire national pour les familles, engendrent cette année de nouvelles inégalités à l'intérieur d'une même région, compte tenu du maintien, pour la grande majorité, de l'organisation départementale précédente. Seules la Corse et le Centre-Val-de-Loire appliqueront la même politique tarifaire sur l'ensemble de leurs départements.

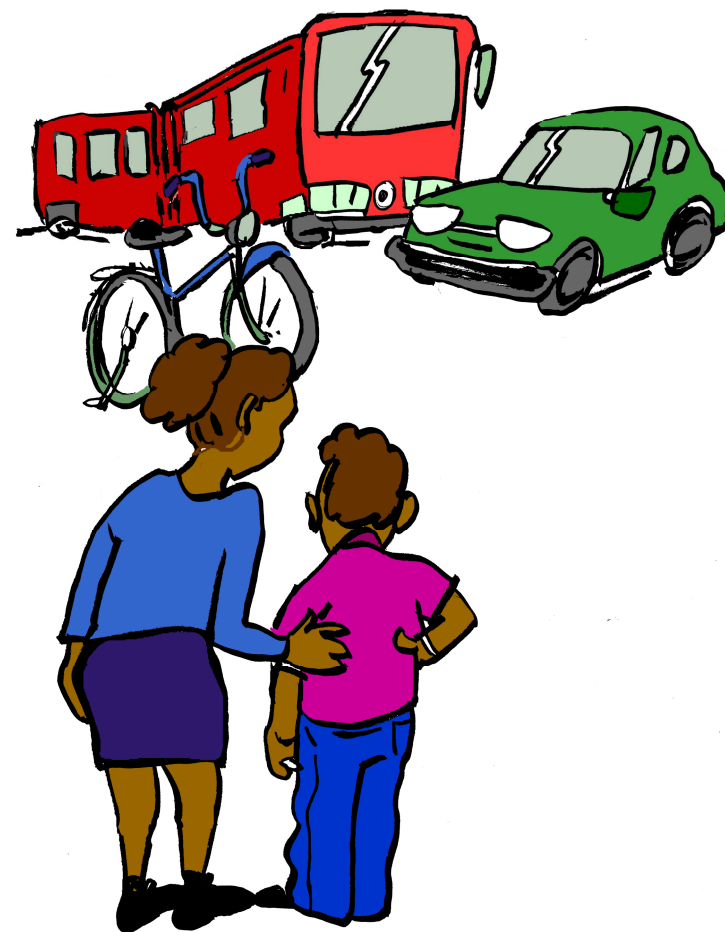
Tant que des familles devront contribuer au financement du transport scolaire de leur(s) enfant(s), il y aura remise en question de la gratuité de l'éducation.

Pour beaucoup, habiter loin de l'établissement de référence n'est pas un choix. **La solidarité nationale doit s'appliquer aux transports scolaires qui sont un des facteurs de l'égalité des chances en matière d'éducation.**

Le prix de revient moyen du transport scolaire pour les Régions/Départements est assez homogène : il s'établit aux environs de 800 euros/élève. **En revanche, le taux de prise en charge par les familles varie de 0 à 38 % du coût supporté par la collectivité.**

Les critères de prise en charge, hormis la distance domicile/établissement et la sectorisation, sont variables. On retrouve le quotient familial (dont les tranches sont à l'appréciation de chaque collectivité), le cycle de l'enfant en scolarité, son statut (interne, demi-pension)... On n'est donc pas riche ou pauvre selon les mêmes critères d'un bout à l'autre du territoire !

Beaucoup de départements aujourd'hui appliquent les tarifs subventionnés aux élèves des départements limitrophes qui fréquentent un établissement sur leur territoire pour les besoins de leurs études.



La gratuité des transports scolaires est possible. 19 départements (départements bleutés) l'appliquent. C'est un choix politique dans le cadre de la solidarité territoriale, indissociable de la politique en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de l'égalité des chances.

Le cycle élémentaire peut ouvrir droit à une bourse de fréquentation scolaire lorsque l'enfant doit être scolarisé dans l'école d'une commune voisine distante d'au moins 3 kilomètres, en qualité de demi-pensionnaire. Cette bourse est variable d'un département à l'autre.

La restauration scolaire

C'est un service public facultatif, accessible à toutes les familles, soumis au principe de libre administration des collectivités territoriales. La restauration collective apporte une réponse sociale, économique et adaptée aux attentes des familles : conciliation vie professionnelle/vie familiale. Ce moment doit être pensé comme un véritable temps éducatif. Aujourd'hui, environ la moitié des élèves de l'école primaire fréquente la cantine qui existe dans 80 % des communes. 400 millions de repas sont servis chaque année dans les écoles, facturés aux parents en moyenne de 2,50 à 3 euros. Ce prix varie souvent en fonction du quotient familial.

La décision du conseil constitutionnel en 2017 : une première avancée pour les familles

Le conseil a déclaré conforme à la Constitution le 26 Janvier 2017 (Décision n° 2016-745 DC) la règle nouvelle selon laquelle « l'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille ». La capacité d'accueil ou le nombre de repas furent parfois utilisés par les communes pour refuser l'accès au service. Cette pratique n'est plus possible maintenant. C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble des familles. En effet, les communes n'ont toujours pas l'obligation de créer un service public. Certains enfants et familles n'y accéderont pas à la rentrée 2017.

La CSF souhaite que le conseil constitutionnel aille plus loin, et permette la restauration pour tous et partout.

Un enjeu pour l'enfance

Le déjeuner est primordial dans le quotidien des enfants. L'alimentation a un rôle essentiel pour la croissance, le développement psychomoteur et les capacités d'apprentissage de l'enfant.

C'est d'autant plus important que, pour de nombreux enfants, ce repas représente le seul repas équilibré de la journée. Comme l'indique une enquête de l'ONU « un enfant sur cinq est en situation de pauvreté en France ». C'est une situation inacceptable que nous condamnons avec la plus grande fermeté.

Le bio face à des vents contraires

Le conseil constitutionnel a censuré une disposition du projet de loi qui obligeait les collectivités à servir une part minimale de produits issus de l'alimentation durable et de l'agriculture biologique (40 % de produits certifiés de qualité en circuit court et 20 % de produits bio). Motif : cette disposition est trop contraignante pour les communes qui ont besoin de plus de souplesse et de liberté dans leur choix de menus.

75 % des parents affirment (sondage l'express 2017) qu'ils sont favorables à plus de bio dans les cantines. La question du prix reste une inquiétude pour les parents. A cette inquiétude Julie Portier, responsable de la Fédération Nationale d'Agriculture Bio, répond : « les matières premières ne représentent qu'un quart du ticket final, il faut ajouter les frais de fonctionnement, de personnel... Rapportée à tous ces coûts, l'augmentation est faible. ». Le menu bio a bien un coût supérieur, mais il faut le relativiser.

Par ailleurs, la distinction entre produits bio et produits locaux ne fait pas sens pour les parents. Leur principale motivation est une meilleure alimentation pour leur(s) enfant(s). Le bio, au même titre que de nombreux légumes (non bio) n'a malheureusement pas les faveurs des enfants. Beaucoup de professionnels de cantine relèvent que « lorsqu'il y a des légumes au menu, beaucoup d'enfants ne mangent pas ou gaspillent ». La conciliation entre la volonté des parents, l'arbitrage budgétaire des communes et le goût des enfants est une équation pas simple à résoudre.

Retro pédalage du conseil constitutionnel sur le bio dans les cantines :

La proposition présentée par la députée écologiste Brigitte Allain le 9 Mars 2016 « d'introduire 20 % de produits bio dans les écoles » a été validée par l'assemblée nationale et le sénat. Cette loi n'a malheureusement pas franchi l'ultime étape du conseil constitutionnel qui a en effet retoqué le 26 Janvier 2017 l'article 192 de la loi Egalité et Citoyenneté obligeant la restauration collective publique à introduire au minimum 20 % d'alimentation bio et locale.

La CSF demande

➔ Au moins 50 % de la part d'aliments bio ou locaux dans les assiettes de toutes les écoles de France d'ici 2020.

➔ L'éducation des enfants au goût, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri des déchets.

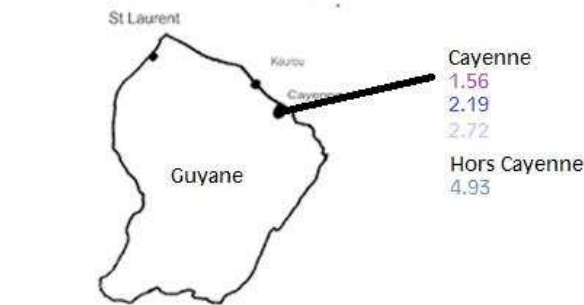
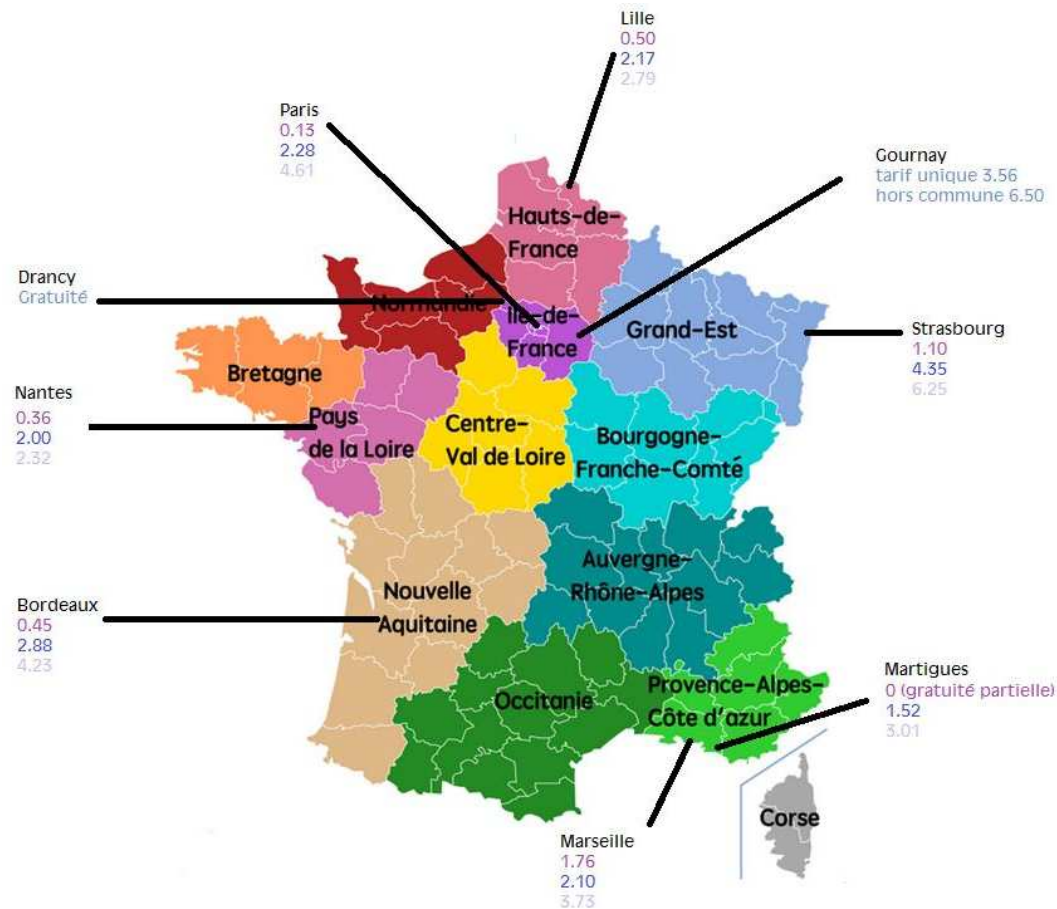


Prix de la cantine pour

Un couple aux minima sociaux avec 2 enfants

Un parent au Smic avec 1 enfant

Un couple (4000 euros mensuels) avec 2 enfants



La CSF demande

→ Un service public de la restauration scolaire : l'accès à la restauration scolaire pour tous les enfants.

→ La généralisation à l'échelle nationale de la grille de tarification unique au quotient familial.

→ La mensualisation des paiements.

→ Plus d'informations aux familles quant aux dispositifs des caisses des écoles, du fonds social des collèges et des lycées.

→ La facturation des seuls repas consommés.

Partout en France les conseils municipaux décident des tarifs, des modalités d'inscription ou de la composition des menus. Le choix est à la fois financier et politique.

Résultat : à conditions sociales égales, les tarifs peuvent être multipliés par six selon les villes !

Cette carte montre qu'il n'y a pas de pratique uniforme sur l'ensemble du territoire. Cependant, on dénote un grand nombre de similitudes dans les choix tarifaires appliqués aux familles. Les grilles sont définies en fonction du quotient familial avec en moyenne 7 à 8 échelons.

Les dépenses selon les options et les orientations



→ L'enseignement professionnel	42
→ L'apprentissage	43
→ L'enseignement supérieur	45
→ Le logement étudiant	50



En complément des bourses accordées aux familles, des aides financières sont accordées par les régions et certains établissements prêtent le matériel contre caution (ou pas).

Se reporter au tableau sur les aides régionales

La CSF demande

→ Que les aides financières soient à la hauteur des dépenses engagées tout au long des études.

L'enseignement professionnel

La voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des compétences avec l'acquisition de diplômes.

Le CAP, mène à la voie active (2 ans après la 3^{ème}).

Le Baccalauréat professionnel permet d'entrer dans la vie active (3 ans après la 3^{ème}) **ou** de poursuivre des études en vue d'obtenir un diplôme de technicien.

Nouveauté

Suite à la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 trois régions (Hauts-de-France, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté) vont expérimenter un processus d'**orientation** pour les bacheliers professionnels qui veulent intégrer une filière STS (Section Technicien Supérieur). La CSF sera donc attentive aux résultats de cette expérimentation.

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes supérieures de lycées polyvalents, techniques ou technologiques.

L'orientation vers l'enseignement professionnel doit être respectée et offrir un parcours d'excellence du CAP au BTS voire aux diplômes d'ingénieurs.

Ce cursus doit aussi permettre un droit à la réorientation pour éviter les décrochages précoces.

Sites consultés : Ministère de l'Éducation Nationale, Studyrama.

Quelques exemples de coût de fournitures BAC PRO ou CAP

Lycée GRIEU Rouen (76) pour une année Seconde BAC PRO électrotechnique

Fournitures enseignement général : 210 €
Matériel spécifique (voir liste ci-dessous) : 193 €
Internat (aides déduites) 1 454 €
Transports : 690 €

soit un coût total (hors manuels scolaires) : **2 547 €**

2 cadenas
1 niveau à bulle entrant dans la boîte à outils
1 tournevis plat isolé 3,5 x 75 mm
1 tournevis plat isolé 5,5 x 125 mm
1 tournevis cruciforme isolé Philips PH 1
1 tournevis plat isolé 4 x 100 mm
1 tournevis cruciforme isolé Pozidriv PZ2
1 pince coupante isolée
1 pince à dénuder isolée
1 pince à bec
1 lot de ruban adhésif électricien
1 réglet
1 mètre à ruban (2 m suffisent)
1 paire de chaussures de sécurité
1 boîte à outils taille m

CAP restauration cuisine

Tenues et malette CAP = 350 € (prix moyen)

CAP Coiffure

Kit coiffure 35 pièces = 441 € (prix moyen)

Ces coûts sont élevés et certaines familles aux revenus modestes peinent à financer les équipements spécifiques, l'internat, la restauration et les transports. Des jeunes doivent abandonner leur filière initiale pour des raisons financières.

L'apprentissage

Modification de l'âge limite d'entrée en apprentissage dans 9 régions françaises à titre expérimental :

L'âge limite d'entrée en apprentissage (actuellement 25 ans) est repoussé à 30 ans dans 9 régions françaises : Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Ile-de-France, Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire (décrets du 30 décembre 2016 et du 20 mars 2017).

Il s'agit d'une **expérimentation jusqu'en 2019** qui pourrait permettre aux candidats dont le projet professionnel n'a pas encore abouti ou a mûri tardivement, d'accéder à un contrat d'apprentissage et donc au monde du travail

Aides financières possibles variables selon les régions : 4 exemples



Le président de la République et les régions souhaitent le développement de **l'apprentissage** pour la formation professionnelle :

- Dans le cadre de la campagne d'apprentissage, le décret du 28 février 2017 (Bernard Cazeneuve) a institué une aide financière aux jeunes apprentis (de moins de 21 ans) qui ont commencé un apprentissage entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2017, aide ponctuelle de 335 € *cumulable* avec les autres aides.

- Les Régions de manières très variées, proposent des aides financières, plus ou moins importantes, pour les achats de livres, l'équipement en matériel, les déplacements, l'hébergement, la restauration, l'informatique, la culture, le sport, la mobilité internationale (voir tableau).

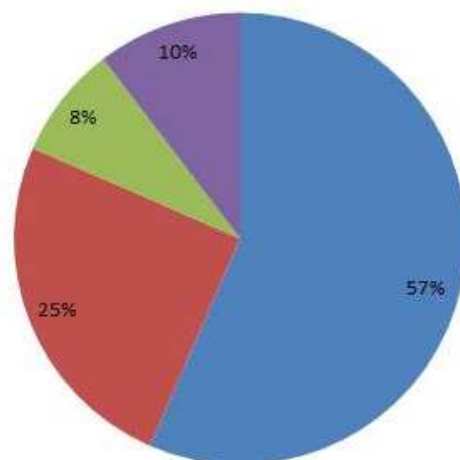
	Ile-de-France	Centre-Val de Loire	Pays de la Loire	Corse
Livres	De 110 à 320 €		Forfait de 115 € versé au CFA	
Carte nationale d'apprenti	Gratuite, donne les mêmes avantages que la carte d'étudiant (elle s'appelle parfois « carte d'étudiant des métiers »)			
Equipement (1^{er} équipement)	100 à 320 € selon le niveau	25 à 200 € selon la spécialité	56 à 450 € selon la spécialité	20 à 280 € selon la spécialité
Hébergement	Aides prévues	Aides prévues	Aides prévues	Maximum 1000 €/an
Mobili jeunes (aide au logement)	Aide au paiement du loyer pour les jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle, jusqu'à 36 mensualités			
Déplacements	Carte Imagine R 50 % réduction	Carte TER apprenti 50 % réduction	Forfait transport/hébergement	1000 € maxi/an si Corse-continent
Restauration	Aide prévue	Aide prévue	1,50 €/repas pris au CFA	
Informatique		Tablette pour section concernée	Ordi-Pass (sous condition ressources niveau IV et V)	
Culture-sport	Tick'Art 15 €/an	Chèque Clarc 50 €/an		
Stage à l'étranger		Aide pour 3 à 6 sem. à l'étranger		

La CSF demande

→ Une incitation pour les entreprises pour l'accueil des jeunes.

→ Une formation qui assure une qualification professionnelle et une solide culture générale.

Répartition des élèves et apprentis à partir du secondaire



- Lycéens du 2nd cycle général et technologique : 1 498 900
- Lycéens du 2nd cycle professionnel : 663 000
- Lycéens issus du secteur de l'agriculture ou de la santé : 214 000
- Apprentis et préapprentis du second degré : 275 000

En 2016 - 2017 : 2 264 600 lycéens dont 665 800 lycéens professionnels.

Les apprentis :

Après une diminution de 32 000 entre 2012 et 2014, leur nombre a augmenté de 5 % en 2016. Le chiffre visé pour 2017 était de 500 000.

31 décembre 2015 : 405 200 apprentis dont 36 279 en lycées professionnels et technologiques, le reste en C.F.A.

Rémunération des apprentis

Age Niveau	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	25 % du SMIC 370,07 €	41 % du SMIC 606,91 €	53 % du SMIC 784,54 €
2 ^{ème} année	37 % du SMIC 547,70 €	49 % du SMIC 725,33 €	61 % du SMIC 902,96 €
3 ^{ème} année	53 % du SMIC 784,54 €	65 % du SMIC 962,17 €	78 % du SMIC 1 154,61 €



L'enseignement supérieur

Deux bonnes nouvelles pour la rentrée 2017 :

- Le maintien du gel du montant des droits d'inscription à l'université.
- Le gel du tarif de restauration universitaire.

Ces mesures sont satisfaisantes dans un contexte de crise qui perdure. Elles demeurent encore insuffisantes au regard des charges financières souvent très lourdes à ce niveau d'études en particulier pour les étudiants qui ne peuvent être financièrement soutenus par leur famille.

Les frais obligatoires

→ **Frais d'inscription annuels dans le public pour les non boursiers** (fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

- Licence, licence professionnelle, DUT, DEUST : **184 €***
- Master (à finalité Recherche ou Professionnelle) : **256 €***
- Doctorat, HDR : **391 €***
- Diplôme d'ingénieur : **610 €***

* Pour les masters, dans les grandes écoles comme Paris-Dauphine ou sciences-po, les droits de scolarité varient en fonction des ressources des parents. Des exonérations ou réductions de droits sont possibles pour raisons sociales sur présentation de justificatifs.

→ **Frais de repas** (fixés par les CROUS)
Le tarif 2017 reste inchangé : **3,25€ le ticket**

→ **Les frais d'inscription à la sécurité sociale** augmentent de **2 € soit un montant de 217 €**. Les boursiers demeurent exonérés.

→ **Autres frais très significatifs**
Logement et transport sont les deux principales dépenses des étudiants.

Les aides aux étudiants

Le coût des études est très variable selon les villes. En cause, les aides directes ou indirectes apportées (ou non) par la collectivité territoriale.

→ **Bourses**

En fonction de la situation personnelle et familiale.

→ **Les gratifications des stages**

Depuis **septembre 2015** la gratification des stages de plus de 2 mois est fixée à **3,60 € de l'heure (15 % du plafond horaire de la sécurité sociale)**, soit un minimum de **554,40 euros mensuels**.

→ **Prime d'activité ouverte aux étudiants**

Depuis janvier 2016, la prime d'activité concerne les jeunes de plus de 18 ans, étudiants, salariés ou apprentis qui ont un salaire mensuel supérieur à **78 % du SMIC net (environ 900 €)** à condition de ne pas être rattachés au foyer fiscal de leurs parents.

78 % du SMIC équivaut à 28 heures hebdomadaires minimum de travail ! Si la prime d'activité constitue une avancée pour **lutter contre la pauvreté au travail**, qu'en est-il pour les étudiants ? On sait qu'au-delà de **16 heures hebdomadaires**, le travail se fait au détriment des études.

→ **Prolongation de bourse de 4 mois après obtention du diplôme**

Aide à la recherche du premier emploi destinée aux diplômés boursiers de toutes filières confondues entrant sur le marché du travail, en situation d'inactivité. Le montant de l'Arpe (aide à la recherche du premier emploi) devrait être équivalent à celui de la bourse sur critères sociaux perçue au cours de la dernière année du cursus (de 100 à 550 euros par mois).

Pour les jeunes diplômés de CAP et de bac professionnel, le montant de l'Arpe sera de **300 euros par mois**.



La CSF demande

- La revalorisation des bourses et des plafonds de ressources.
- La suppression des frais d'inscription complémentaires et des frais de concours.
- L'application de l'encadrement des loyers dans toutes les villes universitaires.
- Un meilleur contrôle du respect des conventions de stage par les établissements.

Exemples de coût d'études supérieures

À combien revient une année d'études supérieures ?

Exemple 1 : BTS (1^{ère} année) Design Graphique option communication et médias imprimés (Mayenne)
Lieu d'habitation des parents : Montbéliard (Doubs)

Postes de dépenses	Détail	Montant pour l'année scolaire 10 mois
LOGEMENT	Appartement - 25 m ² - 150 € par mois sur 12 mois	1 800,00 €
	EDF (Chauffage, eau chaude, électricité) pour 12 mois	717,00 €
	Assurance logement RC	NC
EQUIPEMENT INSTALLATION	Petits meubles + micro-onde + vaisselle + couette + oreiller	500,00 €
ALIMENTATION	Fond épicerie pour démarrer	30,00 €
	Budget alimentation 20 €/semaine	680,00 €
ENTRETIEN	Laverie 8 €/semaine + séchoir + produits d'entretien	300,00 €
TRANSPORT	Transport à Mayenne : à pieds	-
	Assurance voiture : 70 €/mois	700,00 €
	Train ou voiture retour famille (vacances, stage) 6 allers-retours	970,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES	Classeur + feuilles + stylo +...	40,00 €
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	Internet : à partir de mai 2017, offre 2 €/mois pendant 12 mois (engagement) puis 25 €/mois	8,00 €
TOTAL DES DÉPENSES SUR L'ANNÉE - SEPTEMBRE 2016 A JUIN 2017		5 745,00 €
RESSOURCES	Contribution des parents (loyer + assurance logement + internet + une partie des retours + fournitures)	2 413,00 €
	Travail d'été (sauveteur en mer en août)	1 350,00 €
	Montant de la bourse	1 669,00 €

Soit 29 % du coût

Les études coûtent très cher et cela peut expliquer que de nombreux jeunes choisissent un lieu d'étude proche du domicile parental pour éviter les frais (notamment ceux du logement).

- Le montant de la bourse est calculé sur les revenus des parents à l'année N-2. (Ressources 2015 pour une rentrée en septembre 2017). Si les ressources des parents ont diminué, il faut faire une demande de réévaluation.

Attention : dans le cas de parents divorcés et si l'enfant est à la charge d'un seul des deux parents et qu'une pension alimentaire n'est pas prévue dans la convention de divorce, les ressources des 2 parents seront prises en compte pour le calcul de la bourse.

- Les logements en résidence CROUS peuvent ne pas comprendre le coût du chauffage dans le prix du loyer. Il faudra alors souscrire un contrat chez un fournisseur d'énergie, qui peut s'avérer très onéreux surtout si le logement est mal isolé. **Les taxes et contributions sur une facture d'électricité peuvent représenter 20,5 % de la note !!!**

Pas de frais d'inscription car étudiante boursière échelon 1 - Idem pour sécurité sociale et mutuelle.

- Pas de droit APL pour 2016-2017.

- Frais de logement pour 12 mois puisque l'étudiante garde son appartement pour sa 2^{ème} année de BTS.

313 €/année : déficit pris sur les économies de l'étudiant.

Le coût des études supérieures

L'exemple des IUT

- Certains IUT ont des accords avec des Cégep Québécois (Collège d'enseignement général et professionnel) et permettent à leurs étudiants des DUT tertiaires de partir pour un semestre d'études (généralement le semestre 3).
- Les étudiants ont aussi la possibilité d'effectuer leurs stages de première et deuxième années à l'étranger.
- Le DUETI (diplôme universitaire d'études technologiques internationales) permet à un jeune de partir 1 an ou 1 semestre à l'étranger après avoir obtenu son DUT. Le DUETI n'est pas considéré comme un diplôme de niveau bac +3 mais comme une « coloration » internationale donnée au DUT.
- Le DUSTI (diplôme Universitaire de Stage Technologique International) : stage d'un an à l'étranger après l'obtention du DUT.

Les départs à l'étranger à l'université

- Les Universités ont également des accords Erasmus+. Pour les étudiants en langue (LEA, LLCE) il est conseillé d'étudier dans une université étrangère en L3 et M2. Ils ont un large choix de pays : Angleterre, Espagne, Pérou, États-Unis, Finlande, Mexique, Italie, Allemagne, Japon, ...
- Certaines écoles de commerce permettent aussi à leurs étudiants de partir à l'étranger suivant les accords qu'elles possèdent.

Ces programmes (ERASMUS, DUSTI,...) encouragent les jeunes à partir. Il existe plusieurs bourses permettant aux jeunes d'aller à l'étranger :

- **La bourse sur critères sociaux** est conservée lors des échanges internationaux en IUT.
- **La bourse Erasmus+** dépend du coût de la vie dans le pays de destination. Elle est comprise entre 150 et 450 € *par mois*.
Attention au cours du cursus étudiant seulement 2 bourses Erasmus peuvent être perçues (une pour étude et une pour stage).
- **Aide à la mobilité internationale (AMI)** : il faut être éligible à une bourse sur critères sociaux ou bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle et préparer un diplôme national relevant de la compétence de l'enseignement supérieur. La durée du séjour doit être supérieure à 2 mois consécutifs. L'étudiant perçoit 400 €/mois (*pour l'année universitaire 2016-2017*). Cette aide est cumulable avec une aide au mérite.
Attention, au cours de ses études supérieures, un étudiant peut bénéficier plusieurs fois d'une aide à la mobilité mais l'aide ne peut pas dépasser un total de 9 mois.
- **Bourses à la mobilité internationale des régions** : les conditions d'éligibilité ainsi que les montants dépendent des régions et des académies.

Des frais variables sont à prévoir selon le programme et le pays d'accueil : passeport, frais d'inscription, billets d'avion, hébergement, nécessaire pour le départ... (Voir page 48)



À combien revient une année d'études supérieures ?

Exemple 2 : DUT GACO (2^{ème} année) Charleville-Mézières (Ardennes) - avec mobilité 5 mois à Montréal, Canada
Lieu d'habitation des parents : Chartres (28)

Postes de dépenses	Détail	Montant pour l'année scolaire 10 mois
LOGEMENT	Chambre dans une colocation à Montréal : 340 €/mois sur 5 mois	1 700,00 €
	Studio 18 m ² Résidence CROUS - 345 €/mois sur 5 mois	1 725,00 €
	EDF (Chauffage, eau chaude, électricité) 67 €/mois pour 5 mois	335,00 €
	Assurance logement RC pour 5 mois	30,00 €
FRAIS ADMINISTRATIFS (CANADA)	Inscription CEGEP	175,00 €
	Passeport	86,00 €
	Inscription sécurité sociale québécoise	7,00 €
ALIMENTATION	Canada : 70 €/mois	350,00 €
	France : 20 €/semaine	400,00 €
TRANSPORT	Canada : Avion A/R Paris-Montréal	710,00 €
	Transport jusqu'à l'aéroport	150,00 €
	Canada : carte métro + bus : abonnement 34 €/mois + achat carte	190,00 €
	France : covoiturage résidence-IUT	50,00 €
	France : train retour famille (vacances-stage)	250,00 €
FOURNITURES	Canada : fournitures + livres	40,00 €
	Cartouche d'encre pour impression + papier + reliure pour tous les rapports (stage et projet)	90,00 €
VOYAGES	Visites (Québec, Niagara, New-York, Ottawa)	700,00 €
TOTAL DES DÉPENSES SUR L'ANNÉE - SEPTEMBRE 2016 A JUIN 2017 (4 158 € pour le semestre au Canada et 2 890 € pour le semestre en France)		7 048,00 €
RESSOURCES	Contribution des parents	2 500,00 €
	APL (5 mois)	1 045,00 €
	Bourse mobilité internationale (AMI)	2 400,00 €
	Bourse critères sociaux	1 009,00 €

Soit 15 %
du coût

Coût inscription aux concours

Exemples pour les écoles d'ingénieurs post-prépa :

Concours	Elève non-boursier	Elève boursier (échelon 0 bis à 7)
Concours communs Polytechnique (62 écoles - plus de 4000 places)	170 € pour 34 écoles + frais de dossier entre 20 et 85 € pour chacune des 28 écoles	0 € pour 34 écoles + frais de dossier entre 0 et 26 € pour chacune des 28 écoles
Concours Centrale-Supélec (11 écoles)	Inscription variant de 110 à 165 € par école (10 écoles) 0 € pour l'École Navale	0 €
Concours commun Mines-Ponts (9 écoles)	290 € quel que soit le nombre d'écoles présentées	0 €

Il y a une grande disparité entre les étudiants boursiers et non-boursiers.

Les candidats non-boursiers, qui sont pour certains à la limite de l'échelon 0 bis, doivent limiter le nombre d'écoles auxquelles ils postulent car ils ne peuvent pas payer tous les frais d'inscription aux concours.

Les candidats boursiers, eux, ne se posent pas de questions et postulent à toutes les écoles sans forcément se présenter aux épreuves : ils mobilisent des surveillants pour rien. Un engagement moral devrait exister.

De plus, les oraux des concours peuvent coûter très cher aux étudiants de province puisqu'ils se déroulent à Paris en pleine saison (début juillet) et peuvent durer jusqu'à 15 jours (suivant les résultats des épreuves écrites). Ils doivent donc payer le transport, l'hébergement, l'alimentation.

Concernant les concours des écoles de commerce l'inscription aux concours varie de 45 à 350 € pour les non-boursiers suivant les écoles avec seulement 3 écoles exonérées (les ENS de Cachan, Lyon, Paris). Les boursiers sont exonérés de la plupart des frais d'inscription. Seules deux sont payantes : 25 et 54 €.

Les oraux des concours se font dans les écoles, les étudiants doivent donc se déplacer de ville en ville, très souvent loin les uns des autres.

Exemple : Étudiante en prépa PSI à Strasbourg - Domicile familial : Montbéliard (25)

Plus de 1500 € pour candidater à 63 écoles

(4 Centrale, 9 Mines-Ponts, 14 Mines-Télécom, 35 CCP, Arts et Métiers)

1 Aller-Retour à Grenoble : 120 € (Transport + Hébergement + Alimentation)

2 Allers-Retours à Paris (2 jours et 5 jours) : 700 € (Transport + Hébergement + Alimentation)

TOTAL : 2 320€



Attention, l'obtention d'une APL par un jeune étudiant pour son logement a une incidence sur l'APL éventuelle de sa famille. Il sort automatiquement du nombre de personnes à charge pour la famille, ce qui peut la faire baisser voire la supprimer.

Le logement étudiant

Aides au logement pour les étudiants

AIDE DE L'ÉTAT :

La Clé (caution locative étudiante) est une garantie de l'État qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels d'accéder plus facilement à un logement. Elle concerne les étudiants âgés de moins de 28 ans, disposant de revenus et cherchant à se loger en France pour y faire leurs études. La Clé est gérée par les Crous. Tous types de logements sont concernés à condition de respecter les critères de logement décent définis par décret (Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002).

On peut louer seul(e), en couple ou en colocation. À noter que l'étudiant(e) devra cotiser au dispositif à hauteur de 1,5 % de son loyer charges comprises en contrepartie de l'engagement de caution solidaire. En cas d'incident de paiement, la Clé fera l'avance du loyer au propriétaire mais restera néanmoins à rembourser ultérieurement par l'étudiant.

Le montant des loyers couverts est plafonné. (500 € en province, 600 € en Ile-de-France et 700 € à Paris). Pour les couples, les plafonds sont augmentés de 60 %.

AIDES DE LA CAF :

- L'APL (Aide personnalisée au logement) est versée pour les logements conventionnés, il s'agit généralement des logements en cités universitaires et en HLM.
- L'ALS (Allocation de logement social) vise toutes les autres habitations, sous certaines conditions de superficie, d'équipement du logement. Une simulation peut être faite sur le site de la CAF.

La dégressivité des aides au logement

Afin de favoriser une meilleure corrélation entre composition du ménage, ressources, taille du logement, et loyer, l'article 140 de la loi de finances pour 2016 prévoit une diminution progressive à partir d'un certain plafond de loyer, voire une suppression de l'aide au logement au-delà d'un second plafond. Le décret n° 2016-923 et l'arrêté du 5 juillet 2016 sont pris en application de cette disposition de la loi de finances, afin de déterminer les plafonds applicables.

La CSF demande

→ Le développement des logements Crous et la construction de logements étudiants.

→ La revalorisation des aides au logement et du forfait charges.

→ L'exonération de la taxe d'habitation.

→ L'instauration d'un Revenu d'Autonomie du Jeune qui leur permettrait d'étudier dans des conditions décentes.

Montants des loyers à partir desquels s'applique la dégressivité ou la suppression de l'aide (selon les loyers plafonds en vigueur à la date du 1.7.16 / arrêté du 16.10.15)

(en €)	Seuil de dégressivité			Seuil de suppression		
	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Une personne	995,69	638,08	598,03	1 171,40	791,21	741,55
Couple	1 200,88	781,00	724,98	1 412,80	968,44	989,97
Couple ou personne seule avec une personne	1 357,25	878,83	812,88	1 596,76	1 089,74	1 007,97
Par personne supplémentaire	+ 196,89	+ 127,90	+ 116,50	+ 231,96	+ 158,60	+ 144,46

LECTURE DU TABLEAU

Le montant de l'aide au logement diminue lorsque le loyer pour une personne vivant seule est compris entre :

- 995,69 € et 1 171,40 € en zone 1,
- 638,08 € et 791,21 € en zone 2,
- 598,03 € et 741,55 € en zone 3.

Zone 1 : Ile-de-France/Zone 2 : Agglomérations de plus de 100 000 habitants + Corse/Zone 3 : reste du pays

L'aide au logement est supprimée lorsque le montant du loyer pour une personne seule est supérieur à :

- 1 171,40 € en zone 1,
- 791,21 € en zone 2,
- 741,55 € en zone 3.

NB : pour les colocations, les plafonds sont minorés de 25 % ; pour les chambres chez l'habitant, les plafonds sont minorés de 10 %.

Ne sont pas concernés les étudiants logés en résidence universitaire.

Le dispositif relatif à la dégressivité qui encadre la **valeur des loyers** ouvrant droit à la perception des aides aux logements ne pénalisera pas les bénéficiaires occupant des logements conventionnés.

Pour les logements non conventionnés, l'aide au logement pourra être réduite voire supprimée si le loyer est supérieur au plafond arrêté par le décret (Voir tableau des plafonds selon les 3 zones, page précédente).

AIDES DES ORGANISMES COLLECTEURS DU 1 % LOGEMENT :

Le dispositif **LOCA-PASS**, réservé aux étudiants boursiers ou/et salariés se décompose en une avance financière et une garantie en cas de difficulté de paiement.

L'avance **Loca-Pass** permet d'obtenir le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser par mensualité, sans payer d'intérêt. Son montant est plafonné à **500 € remboursables en 25 fois maximum**. L'avance (sans intérêt) doit être remboursée dans les 3 années qui suivent son obtention avec possibilité d'une première période de différé de paiement de 3 mois, et avec des mensualités d'un montant minimum de 20 €.

La garantie « **Loca-Pass** » est une caution gratuite : elle règle ponctuellement à la place du locataire le loyer et les charges, en cas de difficultés passagères. Le montant maximum de la garantie est de 9 mois de loyers et charges dans la limite de 2 000 € par mois, déduction faite des aides au logement.

En contrepartie l'étudiant devra rembourser les sommes avancées.



La CSF s'oppose fermement à la baisse des APL !

La CSF dénonce la baisse de 5 euros par mois des APL. Rappelons que ces aides qui bénéficient à 6,5 millions de ménages n'ont cessé de baisser depuis 15 ans.

La CSF revendique une politique de l'Etat en faveur du pouvoir d'achat grâce à :

- la production de logements réellement sociaux à hauteur des besoins ;
- la revalorisation des aides à la pierre, des APL et du forfait charge ;
- la mise en place de l'encadrement des loyers tel que prévu par la loi ALUR.

Logement étudiants : des intentions, des réalisations mais le compte n'y est toujours pas !

Depuis de nombreuses années, le logement représente un véritable enjeu pour les étudiants et leur famille. Dé-cohabiter pour poursuivre leurs études est le lot de nombreux jeunes qui, bac en poche, vont se trouver confrontés à la dure réalité de quitter le nid familial. Cette nouvelle autonomie comprend la nécessité de trouver un toit.

Le nombre de logements conventionnés étudiants a augmenté de 31 144 entre 2013 et mars 2017. 9 121 logements seraient encore en cours de construction et devraient être livrés d'ici le 31 décembre 2017. Cela correspond à la promesse du gouvernement de François Hollande de construire 40 000 logements étudiants. A ce jour les trois quarts ont donc été construits. Néanmoins La CSF déplore que se loger relève toujours du parcours du combattant dans certaines zones très tendues.

Autre problème intolérable, son coût ! Les loyers sont bien trop chers et beaucoup d'étudiants ne peuvent pas se loger décemment. Or avoir un toit est une des conditions de la réussite des études.

D'autre part, comme l'offre de logement se situe aussi dans le parc privé, il est primordial que l'encadrement des loyers soit mis en place dans les 28 agglomérations tendues comme prévu par la loi Alur.

Actuellement, hormis Paris (où l'encadrement est appliqué depuis des années) et Lille, qui a tenu sa promesse et qui encadre les loyers depuis février 2017, seule Grenoble a communiqué son souhait de mettre prochainement un encadrement des loyers sur son territoire. On est donc encore très loin du compte !

Toujours des inégalités territoriales

Selon une étude de l'UNEF, parue en 2016, sur le coût de la vie étudiante, les prix augmentent notamment au niveau logement et du transport. Pour la même surface, les écarts de loyer entre les différentes villes sont très significatifs.

Le logement est souvent la charge la plus importante du budget des étudiants et si l'on y ajoute le prix de l'assurance et la dépense d'énergie (chauffage, production d'eau chaude) le poids global du logement pèse pour près de 70 % sur le budget de l'étudiant. Insoutenable !!!

Pour répondre à la demande toujours croissante, La CSF demande la poursuite de l'effort engagé dans la construction de nouveaux logements étudiants conventionnés et l'encadrement des loyers.

La CSF demande

→ La poursuite de l'effort engagé dans la construction de nouveaux logements étudiants conventionnés.

Les propositions et les revendications de La CSF



- Revendications de La CSF 54
- Les acquis en matière d'aides financières 55
- La TVA à 5,5 % 56
- Le RAJ (Revenu d'autonomie des jeunes) 57

Revendications de La CSF

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

- Moduler significativement l'ARS selon le niveau de scolarité.
- Revaloriser les plafonds de ressources d'attribution de l'ARS.
- Maintenir l'ARS jusqu'à la fin du lycée et cela quel que soit l'âge du jeune concerné.
- Prendre en compte la situation économique réellement vécue par les familles au moment de la perception de l'ARS et non à l'année n-2 comme c'est le cas actuellement.

Revenu d'Autonomie Jeune

- Mise en place universelle du RAJ (Revenu d'Autonomie pour les Jeunes).

Enseignement supérieur

- Revalorisation des aides au logement.
- Construction de logements supplémentaires, et notamment dans les zones tendues où la demande est supérieure à l'offre.
- Exonération de la taxe d'habitation pour les étudiants assujettis.
- Limitation des frais d'inscriptions et des frais de concours à 15 euros.
- Revalorisation des bourses et des plafonds.
- Versement de la bourse dès le 1^{er} mois d'étude.
- Encadrement des loyers sur tout le territoire.
- Mise en place d'une politique nationale du transport pour les étudiants.

Manuels scolaires et équipements des filières techniques et professionnelles

- Uniformisation des dotations de l'État (via les régions et les départements) à tous les collèges et les lycées pour le prêt des manuels, de l'équipement informatique, technique et professionnel.

Transports scolaires

- Gratuité des transports de la maternelle au lycée dès lors que l'enfant ou le jeune est scolarisé dans son établissement de référence.

Restauration scolaire

- Harmonisation des tarifs de la cantine en fonction des revenus et de la composition des ménages sur l'ensemble du territoire.
- Facturation des seuls repas consommés, conditionnée à la présentation d'un justificatif d'absence délivré à l'avance.
- Mensualisation du paiement.
- Accessibilité de la cantine à tous les enfants scolarisés.

Sorties et voyages

- Dotation de l'État aux établissements pour permettre à tous les élèves d'effectuer les sorties (classes de découvertes).
- Remplacement des enseignants de collège et de lycée pendant leur absence lorsqu'ils encadrent les sorties scolaires.
- Renforcer la mobilité internationale pour les étudiants par des programmes ambitieux et incitatifs.
- Favoriser les échanges entre écoliers français et étrangers.

Stages dans le secondaire

- Prise en charge par l'État des frais de stage obligatoire.
- Application de la circulaire 2000-095 demandant aux établissements de rechercher les entreprises.

Scolarité

- Étendre l'obligation de scolarité à partir de 3 ans.

TVA

- TVA de 5,5 % pour les fournitures scolaires.

Activités périscolaires

- Gratuité des TAP.

Même encadrement dans le cadre des TAP (réforme des rythmes scolaires) qu'en accueil de loisirs :

- Un adulte pour 10 (maximum) enfants de moins de 6 ans.
- Un adulte pour 14 (maximum) enfants de plus de 6 ans.

Des mesures positives pour La CSF

Depuis longtemps La CSF demande la revalorisation des bourses du secondaire (collèges et lycées), **cela sera effectif pour les jeunes boursiers qui entrent en seconde en septembre prochain.** La CSF souligne ce geste fait en direction des jeunes des familles modestes.

Meilleure prise en compte de l'ARS en l'élargissant aux enfants de plus de 6 ans en maternelle.

La situation des étudiants a été améliorée avec le gel du coût des inscriptions, la création de l'ARPE (prolongation des bourses à la fin des études pour aider à la recherche du premier emploi), la création de 40 000 logements à tarif social.



Les acquis en matière d'aides financières

70 ans d'action de revendication, de représentation auprès des pouvoirs publics pour améliorer au fil des années la situation des familles... Ce travail n'est jamais terminé car il faut sans cesse faire adapter les mesures aux évolutions d'un monde qui bouge, d'une société qui se transforme, de mutations qui laisseraient les plus fragiles à la marge des conquêtes. L'évolution de l'ARS, loin encore d'être à son apogée, en est une illustration significative.

Les années 70/80		Les années 90		Les années 2000		Les années 2010	
1970	Circulaire sur le prêt des manuels en 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , SES.	1990	ARS étendue jusqu'à 18 ans. Prime d'entrée en 1 ^{ère} pour les boursiers.	2000	Création d'un échelon « zéro » pour les boursiers du supérieur : exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale. Possibilité de redoubler une fois pendant le 1 ^{er} cycle universitaire (DEUG) sans perdre la bourse.	2012	Revalorisation de 25 % de l'ARS.
1971	Part de bourse à 120 F (+ 3 F bloquée depuis 12 ans).	1991	Mensualisation des bourses d'étudiants dans certaines régions.			2013	Création de l'échelon 7 pour les bourses sur critères sociaux.
1972	Prime d'équipement 200 F aux boursiers des premières années S.I.T.	1992	Augmentation de l'ARS pour les familles non boursières et non imposables. Abattement d'impôt pour les familles imposables ayant des enfants en collège, lycée ou supérieur.	2001	Doublement de la prime d'équipement dans l'enseignement professionnel. Pérennisation de l'ARS avec réévaluation annuelle sur la base des prestations familiales.	2014	ARS versée aux élèves de plus de 16 ans sur simple attestation sur l'honneur.
1974	Création de l'allocation scolaire de rentrée versée par les CAF pour les boursiers : 110,60 F. Ouverture des bourses aux élèves étrangers. Crédit supplémentaire pour les livres des collèges : gratuité incomplète.	1993	Revalorisation exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire (1500 F) pour les enfants de 6 à 18 ans.	2002	ARS différentielle pour les familles dont les revenus dépassent légèrement les plafonds.	2015	ARS versée aux élèves handicapés de plus de 6 ans maintenus en maternelle, sous conditions de ressources (revendication portée par le Collectif Citoyen Handicap).
1978	Prêt de manuels en 5 ^{ème} (livres allégés mais fragiles).	1994		2004	Multiplication des aides régionales pour l'acquisition des manuels scolaires et des équipements professionnels.	2016	Création de l'échelon 0 (exonération des frais d'inscription et des cotisations de sécurité sociale étudiante) et échelon 0bis pour les bourses sur critères sociaux.
1979	ARS : 600 F dont 200 F prime spéciale.	1996					Revalorisation des bourses du collège.
1980	Gratuité partielle des livres en 4 ^{ème} . Bourses aux redoublants pour les élèves du technique et les LEP.	1997	Création de fonds sociaux des collèges, des lycées, des cantines.	2008	Modulation de l'ARS.		
1983	Prime de qualification CAP-BEP. Circulaire ministérielle demandant aux lycées et collèges la limitation des fournitures.	1998	Suppression de l'aide à la scolarité. Retour à la bourse des collèges.				
1986	Publication d'un barème national des bourses. Prime d'entrée en seconde pour les boursiers.	1999	Elargissement de l'ARS aux familles non allocataires avec un enfant à charge.				
1988	Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) versée fin août.						
1989	Extension de la prime d'équipement à des nouvelles sections.						

La TVA à 5,5 %

C'est un impôt injuste.

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt payé par tous qui ne tient pas compte de la faculté contributive de chacun.

La TVA pèse plus sur les dépenses courantes pour les familles modestes.

La TVA s'applique dès le premier centime dépensé. Sur un achat de 100 €, le montant de la TVA à 20 % s'élève à

20 €, soit proportionnellement 2,33 % du montant du RSA (parent isolé avec un enfant : 854,89 €) contre 0,8 % d'un salaire net de 2 500 €.

La CSF considère que seul l'impôt sur le revenu est garant de l'égalité et de la cohésion sociale. L'impôt doit être basé sur tous les revenus et les revenus de tous.

Poids de la TVA dans les ressources de différentes familles Pour 100 € d'achat à un taux de TVA à 20 %

	Revenus	Achat de 100 € TVA à 20 %	Poids de la TVA
Parent isolé 1 enfant	805,17 €	16,67 €	2,07 % des ressources
Parent isolé 2 enfants	966,21 €	16,67 €	1,73 % des ressources
Revenu médian 2016	1 772,00 €	16,67 €	0,94 % des ressources
Revenu moyen 2016	2 225,00 €	16,67 €	0,75 % des ressources

La CSF

→ rappelle que l'obligation scolaire entraîne l'obligation d'achats.

→ demande que les fournitures scolaires soient soumises au taux réduit de 5,5 %.

Le RAJ (Revenu d'autonomie des jeunes)

Les principes du RAJ

La CSF porte depuis plusieurs années une revendication, le RAJ (Revenu pour l'Autonomie des Jeunes) véritable revenu compensatoire minimum garanti pour les jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre de sa revendication du Minimum Garanti. Il permettrait de rompre avec le phénomène sociologique actuel favorisant la **dépendance du jeune** adulte envers sa famille.

Les jeunes commencent souvent leur carrière professionnelle tardivement avec tout ce que cela implique (cotisations pour la retraite, manque d'expériences professionnelles, etc.) Il faut donner aux jeunes les moyens d'exercer leur citoyenneté, de réaliser leurs projets professionnels, de se loger, de vivre en couple et d'avoir des droits sociaux propres.

Il s'agit bien d'un contrat composé de deux volets :
1/ le dispositif d'accompagnement du projet du jeune.
2/ l'attribution d'un revenu.

C'est une allocation différentielle pour atteindre un minimum garanti (autre revendication de La CSF) qui favorisera l'égalité entre les jeunes en évitant, autant que faire se peut, d'intégrer la situation socio-économique des parents comme facteur de réussite.

L'accès à l'autonomie du jeune

Pour la première fois, une allocation se basera sur un **critère commun** à tous les jeunes, celui **d'avoir un projet**, d'où l'importance de l'orientation qui aura permis de le construire, en établissant une relation contractuelle afin que ce revenu ne soit pas un acquis mais un moyen de parvenir à ses objectifs.

C'est donc un engagement moral, un « contrat social » entre deux partenaires ayant chacun des droits et des devoirs, et non la « contrepartie » financière d'un marché.

Ce revenu est une contribution au parcours professionnel du jeune. Tôt ou tard il sera confronté au respect d'un contrat de travail en échange duquel il obtiendra une rémunération. On peut donc considérer que le mettre face à cette notion de contrat durant ce dispositif participe à son processus de formation.

Précision importante : le RAJ sera un droit, non une obligation et son bénéficiaire s'engage donc à signer un **contrat d'autonomie**.

La garantie jeunes permet aux jeunes entre 18 et 25 ans de bénéficier d'un accompagnement renforcé à la formation et à l'emploi. Avec la loi travail, la garantie jeunes est applicable sur l'ensemble du territoire français depuis le 1er janvier 2017. Le montant est de 470,95 € *par mois* au 1er janvier 2017, il peut être cumulé à taux plein avec des ressources jusqu'à 300 €. *Au-delà de 300 €, la garantie jeune est dégressive. Cette allocation est versée pour une durée de 2 ans maximum.*

La CSF réaffirme

→ sa volonté que soit réalisé un projet ambitieux permettant à la jeunesse d'étudier, de se former et d'être accompagnée dans son projet personnel.



Annexes

→ L'Allocation de Rentrée Scolaire	60
→ Les bourses du secondaire	61
→ Les aides du supérieur	63
→ Récapitulatif des aides régionales	64
→ Récapitulatif des aides pour les transports	68
→ Communiqué de presse de La CSF sur le versement de l'ARS	80
→ Invitation conférence de presse	80

L'ARS couvre à peine les dépenses occasionnées par la rentrée en 6^{ème} (384,17 €), elle est loin de correspondre au coût réel de la scolarité à partir de cette classe. Cela est encore plus vrai à partir de la seconde.

Annexe – Fiche d'information L'Allocation de rentrée scolaire

Bénéficiaires

L'ARS concernant les enfants de 6 à 18 ans est versée au mois d'août (cette année le 17 Août 2017).

Pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans, elle est versée au même moment, à condition pour la famille de faire une déclaration sur l'honneur de la poursuite de la scolarité de son enfant sur le site de la CAF.

Conditions

- L'enfant doit être né entre le 16 septembre 1999 et le 31 décembre 2011 inclus.
- Il doit être écolier, collégien ou lycéen, étudiant ou apprenti gagnant moins de 898,83 €/mois.
- Elle est versée sous conditions de ressources (voir les plafonds dans le tableau).

Montants

- 364,09 € pour un enfant âgé de 6 à 10 ans.
- 384,17 € pour un enfant de 11 à 14 ans.
- 397,49 € pour un enfant de 15 à 18 ans.

Démarches

Vous êtes déjà allocataire, vous n'avez pas de démarche à effectuer.

Si vous n'êtes pas allocataire, vous devez télécharger un formulaire dans la rubrique « les services en ligne », l'imprimer et le retourner rempli à votre CAF.

Remarques

Ne sont pas bénéficiaires de l'ARS :

- Les jeunes en contrat de qualification.
- Les enfants scolarisés à domicile.
- En cas de séparation des parents, l'ARS est versée à celui qui perçoit habituellement les allocations familiales sauf demande contraire.
- En cas de non assiduité pendant l'année, l'ARS de l'année suivante ne sera versée qu'après présentation d'un certificat de scolarité ou d'assiduité en octobre. En cas de non reprise de la scolarité, la CAF récupère l'ARS versée pour les + de 16 ans.
- L'ARS est versée aux enfants de moins de 6 ans scolarisés en CP après envoi à la CAF d'un certificat de scolarité.
- En cas de ressources dépassant de peu le plafond applicable, une allocation de rentrée scolaire réduite peut vous être versée, elle est calculée en fonction des revenus. Il faut s'adresser à votre CAF.

La CSF demande

→ La modulation significative de l'ARS en tenant compte du montant global du coût de l'année scolaire en fonction des niveaux.

→ L'élargissement de l'ARS aux lycéens de plus de 18 ans.

→ Une augmentation du plafond de ressources pour le versement de l'ARS.

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2015 nets (après abattement 10 %)
1	24 404 €
2	30 036 €
3	35 668 €
4	41 300 €
Enfant supplémentaire	+ 5 632 €

Annexe – Fiche d'information

Les bourses du secondaire

COLLÈGE

Les bourses de collèges sont versées une fois par trimestre. Pour obtenir la bourse du collège, deux critères sont pris en compte, il s'agit de ressources indiquées sur l'avis d'imposition 2016 portant sur les revenus perçus en 2015 et le nombre d'enfant à charges.

Voici le barème applicable pour l'année 2017-2018 (Les plafonds sont relevés si vous avez 5 enfants ou plus).

Il s'agit ici des montants perçus à la fin de chaque trimestre. Pour connaître le montant perçus sur l'année, il faut multiplier par 3 le montant indiqué.

Attention : Si votre enfant est interne ou demi-pensionnaire ces montants seront déduits de votre facture.

Si votre enfant est régulièrement absent de façon injustifiée, le montant de la bourse pourra être réduit sur décision du chef d'établissement.

LYCÉE

La demande de bourse pour le lycée pour l'année scolaire 2017-2018 devait être adressée au secrétariat de l'établissement pour le 20 juin 2017. Pour pouvoir bénéficier de la bourse de lycée, les ressources du foyer ne doivent pas dépasser un plafond de revenus. Ce plafond correspond au revenu fiscal de référence de l'année 2015. Selon le nombre d'enfants à charge et le plafond de ressource, un échelon est attribué. Ils sont au nombre de 6 et déterminent ainsi le montant de la bourse trimestrielle qui varie de 144 € pour l'échelon 1 à 306 € pour l'échelon 6, il convient de multiplier par 3 pour obtenir le montant de la bourse annuelle.

Pour avoir droit à une bourse (échelon 1 à 144 €/trimestre) il ne faut pas dépasser 17 827 € pour 1 enfant, 19 197 € pour 2 enfants, 21 939 € pour 3 enfants, 25 368 € pour 4 enfants, 28 795 € pour 5 enfants, ...

Les bourses du collège et du lycée sont destinées à soutenir les familles dans leurs dépenses liées à la scolarité de leurs enfants durant l'année scolaire.

Revenus perçus en 2015	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Moins de 2 829 €	150	150	150	150
Entre 2 829 € et 3 481 €	96	150	150	150
Entre 3 481 € et 4 134 €	96	96	150	150
Entre 4 134 € et 4 787 €	96	96	96	150
Entre 4 787 € et 8 017 €	96	96	96	96
Entre 8 017 € et 9 867 €	35	96	96	96
Entre 9 867 € et 11 717 €	35	35	96	96
Entre 11 717 € et 13 568 €	35	35	35	96
Entre 13 568 € et 14 831 €	35	35	35	35
Entre 14 831 € et 18 253 €	0	35	35	35
Entre 18 253 € et 21 675 €	0	0	35	35
Entre 21 675 € et 25 097 €	0	0	0	35

Démarches : En 2017, les parents d'élèves des collèges publics ont jusqu'au 18 octobre pour déposer leur demande de bourse de collège en ligne via un téléservice accessible depuis le portail Scolarité Services du site internet du collège.

Nombre d'enfants à charge	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6
1	17827 €	14 111 €	11 985 €	9 666 €	6 007 €	2 348 €
2	19 197 €	15 396 €	13 073 €	10 543 €	6 675 €	2 805 €
3	21 939 €	17 961 €	15 253 €	12 302 €	8 010 €	3 718 €
4	25 368 €	20 529 €	17 433 €	14 059 €	9 344 €	4 629 €
5	28 795 €	24 378 €	20 701 €	16 695 €	11 347 €	5 998 €
6	32 910 €	28 226 €	23 970 €	19 333 €	13 350 €	7 365 €
7	37 023 €	32 075 €	27 240 €	21 967 €	15 352 €	8 735 €
8	41 138 €	35 926 €	30 509 €	24 604 €	17 355 €	10 103 €

Montant trimestriel de la bourse (en euros)	Numéro d'échelon
144	1
177	2
209	3
241	4
273	5
306	6

La bourse de lycée est versée à la fin de chaque trimestre.

La CSF demande

Collège :

- Une revalorisation significative des plafonds d'obtention.
- Une augmentation des trois taux.

Lycée :

- Une revalorisation significative de la part de bourse et des plafonds d'obtention.

Enseignement supérieur :

- La gratuité des frais d'inscription et des frais de concours.
- Le versement mensuel dès octobre pour les nouveaux boursiers.
- La mise en place d'un Revenu pour l'Autonomie du Jeune.

→ La CSF revendique

l'instauration du **RAJ** (Revenu pour l'Autonomie du Jeune), véritable allocation d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans, qu'ils soient en études, en formation ou en attente d'un emploi. Il s'agit d'une allocation conditionnée à projet et inscrite dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement du jeune (voir page 58).

Bourse au mérite

Les élèves boursiers qui ont obtenu une mention **Bien** ou **Très Bien** au **diplôme national du brevet des collèges** se voient attribuer automatiquement la bourse au mérite. Attention, à ne pas confondre avec l'aide au mérite versée aux étudiants ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat. Ce complément est versé pendant toute la scolarité jusqu'à la fin du cycle conduisant au baccalauréat afin de les aider dans la poursuite de leurs études. Les montants annuels de cette bourse sont fixés en fonction des échelons de la bourse de la manière suivante : 402 € pour l'échelon 1, 522 € pour l'échelon 2, 642 € pour l'échelon 3, 762€ pour l'échelon 4, 882 € pour l'échelon 5 et 1002 € pour l'échelon 6. La bourse au mérite est versée en trois fois en même temps que la bourse de lycée.

Des primes complémentaires à la bourse sont allouées selon la scolarité du boursier

Prime d'équipement

D'un montant de **341,71 €**, elle est versée en une seule fois avec le premier trimestre de la bourse aux élèves de première année de certaines spécialités de CAP, de bac professionnel, de bac technologique ou de brevet de technicien. Cette prime est attribuée automatiquement en fonction de la spécialité de formation.

Prime à l'internat

Cette prime est accordée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat. La prime à l'internat d'un montant forfaitaire annuel de **258,00 €** est strictement liée au statut d'élève boursier.

Les familles n'ont pas de demande à remplir, cette prime est attribuée automatiquement aux élèves boursiers internes. Elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses. La prime est versée en trois fois par déduction sur la facture des frais de pension.

Autres aides au lycée : les fonds sociaux

À la rentrée 2017, le montant des crédits consacrés aux fonds sociaux sera augmenté.

Le fonds social lycéen

Dans les lycées publics, un fonds social lycéen permet d'**apporter une aide exceptionnelle à un élève** pour faire

Rappel

2 simulateurs de droit à l'obtention d'une bourse dans le second degré s'adressent aux parents de collégiens et lycéens ainsi qu'aux jeunes pouvant prétendre au retour en formation sous statut scolaire.

Ils sont accessibles sur internet.

Ils permettent de savoir si la famille est éligible à une bourse et d'en estimer le montant.

www.education.gouv.fr/bourses-de-college

www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee

face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité. Ces aides, en espèces ou en nature, sont accordées par le chef d'établissement, après avis de la commission présidée par lui et constituée par des membres de la communauté éducative, des délégués d'élèves et de parents d'élèves.

Le fonds social pour les cantines

Ce fonds doit permettre aux élèves (collégiens, lycéens et élèves de l'enseignement spécialisé du second degré), issus de milieux défavorisés, de fréquenter la cantine de leur établissement.

Le chef d'établissement prend au cours de l'année scolaire l'avis du conseil d'administration sur les critères et les modalités à retenir pour l'attribution de l'aide qui sera déduite du montant de la demi-pension.

Tous renseignements utiles, tant en matière de bourses que de fonds sociaux, seront fournis par le secrétariat de l'établissement fréquenté par l'élève.

Prime d'entrée en terminale

Prime relevant de l'ancienne réglementation des bourses de lycée, elle ne concerne plus que les élèves boursiers en classe de 1^{ère} en 2016-2017, accédant pour la 1^{ère} fois à une classe de terminale en septembre 2017, et dont la bourse est reconduite en 2017-2018. **Elle n'existera plus à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.**

Pour les boursiers relevant de la nouvelle réglementation, (élèves qui n'étaient pas boursiers de lycée en 2016-2017, ou boursiers de lycée 2016-2017, dont l'éventuelle reconduction de la bourse est soumise à révision de ressources) le montant de cette prime a été intégré à ceux des échelons de la nouvelle réglementation.

Annexe – Fiche d'information

Les aides du supérieur

Les montants des bourses étudiantes versées pour l'année universitaire 2017 – 2018 figurent dans le barème qui suit

Ces montants s'appliquent aux bourses étudiantes versées entre le 1^{er} septembre 2017 et la fin de l'année universitaire en 2018. Ils sont les mêmes que ceux déjà versés aux étudiants boursiers l'année dernière.

Voici le barème des bourses étudiantes versées pendant 10 mois pour l'année 2017 – 2018

Échelon 0 : Exonération des frais d'inscription à l'université et des cotisations de sécurité sociale étudiante
Échelon 0 bis : 100,90 euros par mois (1009 € sur 10 mois)
1^{er} échelon : 166,90 euros par mois (1669 € sur 10 mois)
2^e échelon : 251,30 euros par mois (2513 € sur 10 mois)
3^e échelon : 321,80 euros par mois (3218 € sur 10 mois)
4^e échelon : 392,40 euros par mois (3924 € sur 10 mois)
5^e échelon : 450,50 euros par mois (4505 € sur 10 mois)
6^e échelon : 477,80 euros par mois (4778 € sur 10 mois)
7^e échelon : 555,10 euros par mois (5551 € sur 10 mois)

À noter que les versements des bourses sont effectués sous certaines conditions d'assiduité et de présence aux examens. En cas de non-respect de ces règles, les étudiants boursiers risquent de devoir rembourser les aides qui leur ont été versées.

Plafonds de ressources

L'échelon dans lequel se situe l'étudiant est défini à partir de plafonds de ressources. Ces seuils sont fixés chaque année par la réglementation. Les plafonds des bourses étudiantes applicables pour l'année 2017-2018 figurent en annexe d'un arrêté du 21 juillet 2017 paru au Journal officiel du 1^{er} août.

Comme les montants des bourses, les plafonds de ressources applicables n'ont pas été augmentés cette année : ils sont donc les mêmes que l'année dernière.

Les critères de calcul sont assez complexes. Vous devez donc utiliser le simulateur mis en ligne par le Crous pour savoir si vous pouvez percevoir une bourse étudiante et connaître l'échelon dans lequel vous vous situez.

Les bourses étudiantes accordées sur critères sociaux n'ont pas à être déclarées aux impôts. Vous n'avez donc pas à les mentionner sur votre déclaration de revenus.

Votre bourse étudiante peut être cumulée avec une gratification de stage dès lors que le stage est obligatoire, rémunéré à temps complet et intégré dans votre cursus.

Aide à la mobilité en master

En 2017, une nouvelle aide est attribuée aux étudiants boursiers de Master qui effectuent ce dernier dans une autre région que celle où ils ont accompli leur Licence. Le montant de cette aide est de 1000 euros. Les demandes peuvent être faites sur le site messervices.etudiant.gouv.fr à compter du 23 août 2017.

L'aide au mérite

Vous bénéficiez de l'aide au mérite si vous avez eu votre bac en 2017 à condition de remplir ces 3 critères : être inscrit dans un établissement supérieur pour l'année 2017-2018, être éligible à la bourse étudiante et avoir obtenu **la mention très bien au baccalauréat**. L'aide ne peut pas être versée plus de trois fois à l'étudiant. En cas de redoublement, l'aide au mérite est supprimée.

Depuis la rentrée de 2015, le montant est porté à 900 € pour l'année. À noter que si vous avez eu votre bac avant juin 2015, vous bénéficierez encore de l'ancien montant de l'aide au mérite de 1800 €. L'aide est versée en 9 mensualités.

Annexe

Récapitulatif des aides régionales

Région	Dispositif manuels scolaires	Dispositif équipement professionnel	Autres
Auvergne- Rhône- Alpes	<p>100 € pour les jeunes en seconde générale et technologique, en 1^{ère} année de CAP, en seconde professionnelle.</p> <p>70 € pour les lycéens en première et terminale générales ou technologiques.</p> <p>50 € pour les jeunes en 2^{ème} année de CAP, en première ou en terminale bac pro.</p> <p>Sauf Auvergne : prêt des manuels par le lycée en 2017.</p> <p>Aide directe ou dotation à l'établissement</p>	<p>Allocation de 50 à 400 € selon le diplôme préparé.</p> <p>Aide directe</p>	<p>Pass' Région</p> <p>5 places de cinéma (participation 1 €/entrée). Spectacles : 30 € Livres loisir : 8 €</p> <p>Accès gratuit et permanent aux Musées. 1 an d'accès gratuit et illimité de contenus culturels.</p> <p>30 € de réduction sur licence sportive annuelle Formation PSC1.</p> <p>Une partie du permis de conduire ou le passage du BAFA (ou BAFD) pour les jeunes qui effectueront une mission bénévole dans une association œuvrant dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, l'aide aux personnes malades ou handicapées, le lien entre les générations.</p> <p>Aide de 90 €/semaine pour tous les stages à l'étranger entre 3 à 10 semaines maxi, majorée de 200 € pour lycéens boursiers d'état ou apprentis.</p>
Bourgogne Franche- Comté	<p>Prêt des livres aux élèves.</p> <p>Dotation aux lycées</p>	<p>Équipement individuel des jeunes (tenues de travail, chaussures de sécurité...).</p> <p>Aide les apprentis dans leurs déplacements, leur hébergement et leurs repas lors des séjours en CFA.</p> <p>Prêt de l'équipement professionnel aux élèves.</p> <p>Dotation aux établissements</p>	<p>Franche-Comté : Carte Avantages Jeunes pour tout jeune ≤ 30 ans. <i>Avantages Librairies de 6 €.</i></p> <p>Les journées ciné : 3 € la place, <i>abonnement</i> à la bibliothèque, réduction sur les trains...</p> <p>Dynastage lycéens : Bourse pour un stage de 2 à 16 semaines à l'étranger pour les lycéens de Franche-Comté.</p>
Bretagne	<p>Encouragement à achat collectif des livres et équipements professionnels par les établissements.</p>	<p>Encouragement à achat collectif des livres et équipements professionnels par les établissements.</p>	
	<p>100 € - 2^{nde} enseignement Général et technologique. 50 € - 2^{nde} Enseignement professionnel.</p> <p>Aide directe ou dotation établissement ou coopérative</p>	<p>De 60 à 300 € selon filières - Aides au premier équipement.</p> <p>Réduction de 75 % sur l'ensemble des trajets en TER Bretagne.</p> <p>Argoat : aide transport, hébergement, restauration des apprentis variant de 400 à 800 €.</p> <p>Aide directe ou dotation établissement ou coopérative</p>	<p>Chèque-sport : 15 €.</p> <p>Bourses mobilité.</p> <p>Dispositif Jeune à l'international, majoré de 150 € pour les élèves boursiers.</p>
Centre-Val de Loire	<p>Prêt des livres aux élèves.</p> <p>Dotation aux lycées</p>	<p>Allocation de 1^{er} équipement de 25 à 200 € selon les filières.</p> <p>Aide directe</p>	

Région	Dispositif manuels scolaires	Dispositif équipement professionnel	Autres
Corse	Quelques manuels à la charge des familles : nombre variable selon le niveau et la spécialité. Dotation aux établissements		Mobilité apprentis : 1000 € maximum/an si Corse-Continent.
Grand-Est Lorraine	Carte Multipass Achat des manuels scolaires, cahiers de travaux dirigés, œuvres littéraires, annales d'examen, dictionnaires calculatrices scientifiques ou graphiques : 100 € pour les élèves entrant en 2 ^{nde} générale, technologique et bac Pro. 80 € pour les élèves entrant en 1 ^{ère} année de CAP, première et terminale générale, technologique et bac Pro. 50 € pour les redoublants boursiers ou changeant de filière ou d'établissement. 40 € pour les élèves de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année de CAP. Aide directe	Carte Multipass	Carte Multipass
	Carte Lycéo Lycéens 100 € - 2 ^{nde} , 1 ^{ère} et terminale générale, technologique, BT. 40 € en cycle professionnel (CAP, baccalauréat professionnel, mention complémentaire). Aide directe	Carte Lycéo Lycéens	Carte Lycéo Lycéens et apprentis
Champagne-Ardennes	100 € - 2 ^{nde} , 1 ^{ère} et terminale générale et technologique. 70 € - élèves de l'enseignement professionnel. Aide directe	Dotation aux établissements	
Alsace	100 € - 2 ^{nde} Générale, technologique et professionnelle (manuels scolaires, dictionnaires, œuvres à étudier mais aussi des livres numériques ou des revues spécialisées). 55 € - 1 ^{ère} et Terminale Générale, technologique et professionnelle. Aide directe	200 € pour les apprentis la première année de contrat pour les apprentis primo-entrants pour l'achat de fournitures et manuels scolaires, de matériel professionnel ou d'équipements de sécurité. Aide directe	Bons plans gratuits dans les domaines de la culture, du cinéma, du sport, du tourisme ou encore du transport.
Hauts-de-France	Carte Génération #HDF A utiliser chez les commerçants ou les associations partenaires de la Région, avant le 30 avril	Carte Génération #HDF A utiliser chez les commerçants ou les associations partenaires de la Région, avant le 30 avril	
	Prêt des livres aux élèves. Dotation aux lycées	Aide aux apprentis en 1^{ère} année de section : de 100 € (niveau III) à 320 € (niveau IV ou V) selon modalités : acquisition des manuels et de l'équipement professionnel. Aide directe	
Ile-de-France			

Région	Dispositif manuels scolaires	Dispositif équipement professionnel	Autres
Normandie	Carte Atouts Normandie		
	Lycéens et apprentis		Pour les 15/25 ans avec adhésion de 10 €
	<p>Pour les manuels scolaires, livres étudiés, cahiers d'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70 € pour les élèves de 1^{ère}, 2^{nde} et terminale de l'enseignement général et technologique. - 40 € pour les élèves d'ULIS, CAP, Bac Pro et les Mentions Complémentaires. - 30 € pour les apprentis. <p>Pass Monde études secondaires : jusqu'à 880 € d'aide pour étudier à l'étranger en fonction du nombre de semaines (2 à 12 semaines).</p> <p style="text-align: right;">Aide directe</p>	<p>100 € - Equipements professionnels pour acheter des vêtements, du matériel d'outillage personnel spécifique à la formation suivie pour les lycéens professionnels, ainsi que pour le bac technologique hôtellerie, entrant en 1^{ère} année (CAP ou bac professionnel).</p> <p>Plateforme logement des apprentis et des alternants Aide de 200 (16/18 ans) à 500 € (≤ 21 ans) selon l'âge.</p> <p style="text-align: right;">Aide directe</p>	<p>Réduction Cinéma 4 x 4 €. Réduction Spectacle 5 x 5 € cumulables. Réduction Pratique sportive 2 x 15 € cumulables pour licence ou adhésion club. Réduction formation animation/1^{er} secours 40 €. Réduction dispositif local 5 € pour adhérer à offre d'avantages proposée par autre collectivité locale Pass Monde initiative à partir de 500 € pour financer un projet à l'étranger. Jusqu'à 3000 € pour financer un projet collectif en Normandie. Bons plans : des places gratuites, des invitations exceptionnelles ou des tarifs préférentiels.</p>
Nouvelle Aquitaine	<p>Académie de Bordeaux : 150 € pour les élèves bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS), 70 € pour les autres.</p> <p>Académie de Poitiers : 70 € pour tous les lycéens = 2 Chèque-livres + 80 € pour les élèves dont la famille perçoit l'ARS.</p> <p>Académie de Limoges : Prêt des manuels scolaires à tous les lycéens. Dotation aux établissements de 150 € pour l'enseignement général et technologique ou de 100 € pour l'enseignement professionnel.</p> <p style="text-align: right;">Aide directe ou Dotation aux établissements</p>	<p>Taux 1 - 115 € pour les élèves entrant en 1^{ère} année de CAP/CAPA, BTA, BMA, 2^{nde} de BAC TECHNO Arts appliqués, 1^{ère} de BAC TECHNO des filières agricoles, aquacoles, BAC PRO et PREPA DTS.</p> <p>Taux 2 - 245 € pour les élèves entrant en 1^{ère} année de CAP de la filière hôtelière et ébénisterie, BAC PRO Agencement d'Espace Architectural et Artisanat d'Art Tapisserie d'Ameublement, 1^{ère} année BAC PRO de la filière hôtelière et 2^{nde} TECHNO hôtellerie.</p> <p>Taux 3 - 300 € Pour les élèves entrant en 1^{ère} année de CAP et 1^{ère} année BAC PRO des filières restauration, métiers de bouche, esthétique.</p> <p style="text-align: right;">Aide directe</p>	
Occitanie	Carte Jeune Région		Carte Jeune Région
	<p>Prêt des livres scolaires pour tous les lycéens.</p> <p>Aide à l'acquisition d'un ordinateur portable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gratuit pour les jeunes dont les familles touchent l'ARS. - participation de 80 à 200 € pour les autres. <p style="text-align: right;">Dotation aux établissements</p>	<p>Gratuité du premier équipement professionnel pour les lycéens des filières technologiques et professionnelles et les apprentis (matériel et tenue vestimentaire spécifique).</p> <p>Aides spécifiques pour les apprentis : transport, hébergement, restauration.</p> <p>Pour les apprentis en dernière année de CAP ou Bac pro, une aide de 500 € au passage du permis de conduire.</p> <p style="text-align: right;">Dotation aux établissements</p>	<p>Aide de 15 € à la licence sportive. Aide de 20 € à la lecture.</p>
PACA	<p>Prêt des livres aux élèves.</p> <p style="text-align: right;">Dotation aux lycées</p>	<p>Prêt de l'équipement aux élèves.</p> <p style="text-align: right;">Dotation aux établissements</p>	<p style="text-align: center;">e-Pass Jeunes</p> <p>60 € produits culturels (livres, cinéma, spectacles). Application smartphone pour les bons plans.</p>

Région	Dispositif manuels scolaires	Dispositif équipement professionnel	Autres
Pays-de-la-Loire	Prêt des livres aux élèves. Dotation aux lycées	Prêt de l'équipement aux élèves. Prise en charge à 80 % du coût pour les niveaux IV et V, 50 % du coût pour les BTS (niveau III). Pour les apprentis : de 56 à 450 € selon la spécialité. Dotation aux établissements	Pack 15/30 Pass Prévention : chéquier 7 coupons = 7 prestations professionnels de la santé. Pass Culture sport : chéquier 8 pass pour 8 € = entrées gratuites ciné, concerts, spectacles, matchs... Ordipass = en fonction de l'échelon de bourse, participation de 20 à 200 € pour l'achat d'un ordinateur portable dernière génération.
Guadeloupe	150 € pour l'achat des manuels scolaires des lycéens dans les librairies conventionnées par la Région Archipel Guadeloupe. Chèque livres	Prêt de l'équipement aux élèves. Dotation aux lycées	Passeport mobilité-études (mêmes conditions que autres DOM-TOM). Aide Régionale à la Mobilité (ARM) : c'est un document administratif établi par la Région Guadeloupe, permettant de payer une partie d'un billet d'avion aller/retour Guadeloupe/Métropole. Lycéens et apprentis, se rendant en métropole pour une première installation et dont le quotient familial mensuel est inférieur ou égal à 1200 €, ou qui effectuent un voyage pédagogique...
Guyane	Prêt de 3 manuels par élève. Dotation aux lycées	Prêt de l'équipement aux élèves. Dotation aux lycées	Passeport mobilité-études (mêmes conditions que autres DOM-TOM).
Martinique			Plateforme de soutien scolaire, disponible 24h/24, 7j/7 et 100 % gratuite pour les parents. Le passeport mobilité-études ouvre droit sous conditions à la prise en charge d'un billet d'avion aller/retour pour la métropole par année scolaire (concerne également les étudiants) : - de 100 % du coût du titre de transport aérien si vous êtes étudiant boursier ou élève lycéen relevant du second cycle de l'enseignement secondaire. - de 50 % dans les autres situations d'éligibilité (sous conditions).
Mayotte			Aides destinées à aider des lycéens en formation dans un territoire français ou de l'Union européenne : - Indemnité d'installation = 870 €. - Billet de départ = 300 €. - Caution = 460 €.
La Réunion	Aide de 50 € max pour achat ou location de manuels de la seconde à la terminale, sans conditions de ressources. Aide directe	De 84 à 240 € selon les filières.	Fin du POP2 au 30 juin 2017. Pas d'information sur sa reconduction. Destiné aux élèves de 2 ^{nde} G, T, Pro, 1 ^{ère} année CAP, BEP, Bac Pro, et apprentis 1 ^{ère} année CAP, BEP, Bac Pro, sous conditions de ressource, aide de 500 € à équipement informatique ou 20 €/mois pour connexion internet. Passeport mobilité-études (mêmes conditions dans l'ensemble des DOM-TOM).

Annexe Récapitulatif des aides pour les transports

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Auvergne-Rhône-Alpes (Début)	Ain	31 Millions 700 €/élève	Gratuit	Maternelle à terminale Habiter une commune de l'Ain. Habiter à plus de 3 km de l'établissement scolaire écolier ou collégien est inscrit dans l'établissement public ou privé de rattachement défini dans le règlement des transports scolaires.
	Allier	> 15 Millions	Gratuit	Maternelle à terminale.
	Ardèche	*	90 € Gratuité Gratuité	Par enfant. Pour les familles dont le QF est inférieur ou égal à 600 € et dont l'attestation CAF ou MSA est datée entre janvier et juillet 2017. A partir du 4 ^{ème} enfant transporté.
	Cantal	*	120 € 75 €	Ayant-droit : Elève demi-pensionnaire jusqu'à terminale. Elève interne jusqu'à terminale.
	Drôme	32 Millions	Gratuit 93 €	Hors aggro. Maternelle et primaire sous conditions. Collèges et lycées : moins de 16 ans. Collèges et lycées : plus de 16 ans.
	Isère	*	Gratuit	Gratuité du transport scolaire pour les élèves (primaires, collégiens et lycéens) relevant du périmètre de compétence du Département. Hors aggro et Métropole.
	Loire	*	110 €	Primaire et secondaire. Habiter à plus de 3 km de l'établissement, 2 km pour les primaires en zone de montagne.
	Haute-Loire	*	Max 225 €	
	Puy-de-Dôme	*	De 99 à 201 € De 224 à 452 € 28,40 € 56,80 €	Selon le QF pour primaire et collège- Externe et demi-pensionnaire Primaire et collège hors secteur. Primaire, collège, lycée - Interne. 2 trajets/semaine. Primaire, collège, lycée - Interne. 4 trajets/semaine.
	Rhône	*	De 139 à 169 € selon le QF	Tout scolaire + étudiant.

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Auvergne-Rhône-Alpes (Fin)	Métropole de Lyon	*	90 € 222 € 90 € 5 € 5 € 222 €	Maternelle/Elémentaire : TCL : Pass Scolaire réduit. Collège/Lycée : Pass Scolaire Plein tarif. Pass Scolaire Tarif réduit - Elève boursier. Carte Técély. Carte OÙRA ! SNCF (carte OÙRA !) + TCL (carte Télécly).
	Savoie	*	De 40 à 140 €	Selon QF quels que soient le statut, le régime de l'élève et le moyen de transport mis à disposition.
	Haute-Savoie		Gratuit	Primaire à terminale.
Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	*	Gratuit	Primaire à terminale. Fréquenter son établissement de secteur. Résider dans le département à plus de 2 km de l'établissement scolaire. Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat avec l'État.
	Doubs	*	Gratuit	Primaire à terminale.
	Jura	*	Gratuit	Primaire à terminale , externe ou ½ pensionnaire scolarisés dans leur établissement de secteur et répondant au critère de distance domicile/ établissement.
	Nièvre	*	82,26 € 93,67 €	Maternelle/Elémentaire. Collège/Lycée.
	Haute-Saône	*	Gratuit	Primaire à terminale.
	Saône-et-Loire	24 millions 1200 €/élève	Gratuit	
	Yonne	850 €/élève	100 € 110 € 130 € 85 €	Primaire. Collège. Lycée et apprentissage. Elève interne. Gratuit pour les élèves handicapés . Réduction de 50 % à compter du 3 ^{ème} enfant (le plus jeune) transporté.
	Territoire de Belfort	*		Gratuité des transports pour les collégiens.

* Région ou Département pour lesquels les informations concernant le coût du transport global et/ou par élève n'ont pu être repérées

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Bretagne	Ille-et-Vilaine	*	130 €	La rentrée scolaire 2017/2018 a été préparée par les Départements. Ceux-ci restent les interlocuteurs des usagers, des familles et de l'ensemble des acteurs du transport. Les procédures d'inscription, de tarification et de règlement, l'accès aux informations pratiques ainsi qu'aux horaires et conditions de circulations restent identiques aux années précédentes.
	Côtes d'Armor	*	115 €	
	Finistère	*	90 € interne à 200 €	
	Morbihan	*	135 € à 165 €	
Centre-Val de Loire	Cher	14 Millions d'euros	25 €/enfant 50 € maximum/ famille	Gratuité des transports scolaires. Frais de dossier.
	Eure et Loir			
	Indre			
	Indre et Loire			
	Loir et Cher			
	Loiret			
Corse	Haute-Corse	457 €/élève > 6 ans	Gratuit	Est retenu le principe de la gratuité sur l'ensemble des lignes scolaires tant qu'un bilan financier global sur au moins un exercice scolaire n'est pas réalisé et qu'un projet de règlement régional des transports scolaires n'est pas proposé après discussion avec l'ensemble des partenaires et validation en Commission Départementale de l'Éducation Nationale.
	Corse du Sud	631 €/élève > 6 ans		
Grand Est (Début)	Ardennes	*	90 €	Gratuité pour un élève de maternelle, primaire et collège. Pour les collégiens. Pour un élève de lycée, LP ou CFA. Gratuité à partir du 3^{ème} enfant scolarisé (par ordre d'inscription). Pour les élèves empruntant une ligne scolaire et ne respectant pas les conditions de prise en charge du règlement des transports (carte scolaire notamment).
			135 €	
			234 €	
Aube	13,5 Millions 870 €/élève	*	20 €	Primaire. Collège. Lycée.
			50 € 100 €	
Marne	*	*	191,90 € 341,90 €	Transport régulier (carte IMAGINE R SCOLAIRE). Primaire et collège. Lycée. Transport circuit scolaire (carte SCOL'R). Primaire et collège. Lycée.
			100 € 150 €	

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Grand Est (Fin)	Haute-Marne	*	15 % du coût	Pour les élèves des premier et second degrés.
	Meurthe-et-Moselle	800 €	Gratuit	Maternelle à terminale. Sous certaines conditions (habiter à plus de 3 km de l'établissement scolaire et respecter la carte scolaire).
	Meuse	800 €	85 € 145 €	Abonnement pour 1 enfant. Abonnement pour 2 enfants.
	Moselle	*	84 € 292 €	Gratuité pour un élève de maternelle (si places disponibles) et primaire. Pour les collèges et lycées. Pour les élèves empruntant une ligne scolaire et ne respectant pas les conditions de prise en charge du règlement des transports (carte scolaire notamment).
	Bas-Rhin	*	90 € 135 € 234 €	Pour les collégiens. Pour les lycéens. Gratuité à partir du 3^{ème} enfant payant transporté (remboursement de l'abonnement a posteriori sur présentation de justificatifs). Exonération pour les bénéficiaires du RSA dès le 1 ^{er} enfant transporté. Pour les élèves empruntant une ligne scolaire et ne respectant pas les conditions de prise en charge du règlement des transports (carte scolaire notamment).
	Haut-Rhin	33,8 Millions	35 % du coût	Gratuité pour collégien moins de 16 ans. Pour le lycée.
	Vosges	23,5 Millions > 900 €/élève	90 €	Collège et lycée.
Hauts-de-France (Début)	Aisne	32 Millions 900 €/élève	Gratuit	Primaire à terminale.
	Nord	41 Millions	Gratuit 3 à 28 €/mois selon QF CAF	Gratuité sous conditions pour collégiens et lycéens nordistes domiciliés et/ou scolarisés hors des agglomérations de Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille, Maubeuge et Valenciennes. Métropole lilloise.

* Région ou Département pour lesquels les informations concernant le coût du transport global et/ou par élève n'ont pu être repérées

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Hauts-de-France (Fin)	Oise	*	50 € 80 €	Gratuité pour les primaires scolarisés au sein d'un regroupement pédagogique. Pour les collégiens. Pour les lycéens. Prise en charge des transports scolaires (entre 90 et 95 % du coût) accordée selon critères.
	Pas-de-Calais	57 Millions	Gratuit	
	Somme	30 Millions	150 €	Gratuité pour primaire, collège et lycée moins de 16 ans . Lycéens plus de 16 ans.
Île-de-France (Début)	Paris	996 €/élève hors agglo 733 €/élève agglo	350 € 236 € 122 € 350 € 350 € 236 € 122 €	Carte Imagine'R : Primaire. Collégien boursier < 450. Collégien boursier > 450. Collégien non boursier. Lycée non boursier. Lycéen boursier 1 à 4. Lycéen boursier 5 à 6. Financement du « dézouage » les samedis, dimanches et jours fériés, ainsi que pendant les petites et les grandes vacances scolaires. Forfait transports pour les apprentis de moins de 26 ans qui résident en Île-de-France à un tarif annuel unique.
	Essonne	> 8 Millions	33 € 350 € 179 € 350 € 122 € 122 € 25 €	Carte ImagineR Scolaire : Collégien boursier. Collégien non boursier interne. Collégien non boursier ½ pension /externe. Lycéen, apprenti. Carte Scol'R : Maternelle et élémentaire. Collégien non boursier. Collégien boursier.

* Région ou Département pour lesquels les informations concernant le coût du transport global et/ou par élève n'ont pu être repérées

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Ile-de-France (Suite)	Seine-et-Marne	*	100 € 69,33 € 38,67 € 100 € 350 € 236 € 122 € 50 € 100 € 100 € 150 € 300 €	Carte ImagineR Scolaire : Primaire. Collégien boursier < 450. Collégien boursier > 450. Collégien non boursier. Lycée non boursier. Lycéen boursier 1 à 4. Lycéen boursier 5 à 6. Carte Scol'R : Primaire RPI et assimilé. Primaire hors RPI ou assimilé. Collégien. Lycéens. Non Seine et marnais.
	Yvelines	12 Millions	350 € 136 € 72 € 350 € 200 € 350 € 350 € 136 € 72 € 67,10 € (1 et 2 sections) 127,60 € (3 sections) 195 € pour tout élève transporté	ImagineR Scolaire : Primaire. Collégien boursier < 450. Collégien boursier > 450. Collégien non boursier né avant 01/09/95. Collégien non boursier né après 01/09/95. ½ pensionnaire/externe. Interne. Lycée non boursier. Lycéen boursier 1 à 4. Lycéen boursier 5 à 6. Carte scolaire Bus (lignes régulières) : Collégiens et lycéens scolarisés hors IDF. Scol'R circuits spéciaux : Collégiens et lycéens scolarisés hors IDF.
	Val-de-Marne	*	350 € 136 € 72 € 350 € 350 € 236 € 122 €	ImagineR Scolaire : Primaire. Collégien boursier < 450. Collégien boursier > 450. Collégien non boursier. Lycée non boursier. Lycéen boursier 1 à 4. Lycéen boursier 5 à 6.

* Région ou Département pour lesquels les informations concernant le coût du transport global et/ou par élève n'ont pu être repérées

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Ile-de-France (Fin)	Hauts-de-Seine	*	33 € 350 € 179 € 350 € 122 € 122 €	Carte ImagineR Scolaire : Collégien boursier. Collégien non boursier interne. Collégien non boursier ½ pension /externe. Lycéen, apprenti. Carte scol'R : Collégien et lycéen. Plus d'aide aux boursiers.
	Seine-Saint-Denis	*	122 € 65 € 350 € 264,50 € 350 €	Carte ImagineR Scolaire : Collégien boursier < 450. Collégien boursier > 450. Collégien non boursier. Collégien non boursier entrant en 3 ^{ème} . Lycéen, apprenti.
	Val-d'Oise	*	350 € 127,33 € 71,67 € 183 € 350 € 350 € 294,33 € 238,67 €	ImagineR Scolaire : Primaire. Collégien boursier < 450. Collégien boursier > 450. Collégien non boursier ½ pension/externe. Collégien non boursier interne. Lycée non boursier. Lycéen boursier 1 à 4. Lycéen boursier 5 à 6.
Normandie	Eure	*	68 € 50 €	Externe. Interne.
	Calvados	*	86 €/enfant Gratuité	à partir du 3 ^{ème} enfant.
	Manche	*	96 € 71 € 64 € 40 €	Gratuité pour l'élémentaire. Collèges, lycées. Externe 1 ^{er} enfant. 2 ^{ème} enfant. Interne 1 ^{er} enfant. 2 ^{ème} enfant.
	Orne	*	45 € 90 € + 10 €	Maternelle, élémentaire et interne. Collège, lycée, MFR + Frais de dossier.
	Seine-Maritime	29,4 Millions		

* Région ou Département pour lesquels les informations concernant le coût du transport global et/ou par élève n'ont pu être repérées

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Nouvelle Aquitaine (Début)	Charente	*	120 € (7 %) 234 €	Ayant-droit collégien ou lycéen scolarisé dans un établissement scolaire de son secteur de rattachement. Non ayant-droit élève du premier degré, collégien ou lycéen hors secteur.
	Charente-Maritime	*	42 € Gratuit 75 € 45 € Gratuit + 100 €	Pour les élèves de maternelle et des classes élémentaires. Si l'enfant utilise le transport uniquement pour se rendre à la cantine ou à la garderie. Pour les collégiens boursiers. Pour les demi-pensionnaires qu'ils soient collégiens non-boursiers ou lycéens. Pour les internes qu'ils soient collégiens non-boursiers ou lycéens. Pour les élèves handicapés. Pour les enfants pas scolarisés dans leur secteur de rattachement ou domiciliés à moins de 3 km de l'établissement scolaire.
	Corrèze	*	De 30 à 240 € De 20 à 160 € De 10 à 80 € De 15 à 80 €	Frais de dossier selon le QF. Pour le 1 ^{er} enfant. Pour le 2 ^{ème} enfant. pour le 3 ^{ème} enfant. Interne 1 A/R par semaine.
	Creuse	*	15 % du coût	
	Dordogne	18,5 Millions	61 € 122 € 138 € 214€ 110 € 214 € 214 €	Pour le premier cycle (Maternelle - Primaire). Pour les élèves habitants à plus de 3 kms et scolarisés dans leur établissement de référence (ex : école communale). Pour les élèves habitants à moins de 3 kms ou scolarisés dans un établissement autre que celui de référence. Pour le 2^{ème} cycle (Collège - Lycée). Pour les élèves demi-pensionnaires habitants à plus de 3kms et scolarisés dans leur établissement de référence. Pour les élèves demi-pensionnaires habitants à moins de 3 kms ou scolarisés dans un établissement autre que celui de référence. Pour les élèves internes habitants à plus de 3 kms et scolarisés dans leur établissement de référence. Pour les élèves internes habitants à moins de 3 kms ou scolarisés dans un établissement autre que celui de référence. Pour les apprentis.
	Gironde	30 Millions	132 €	De la maternelle au lycée.
	Landes	*	Gratuit	

* Région ou Département pour lesquels les informations concernant le coût du transport global et/ou par élève n'ont pu être repérées

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Nouvelle Aquitaine (Fin)	Lot-et-Garonne	*	Gratuit	
	Pyrénées Atlantiques	1000 €/élève	100 € 80 € Gratuit 180 €	Demi-pensionnaire. 1 ^{er} enfant. 2 ^{ème} enfant. 3 ^{ème} enfant. Enfant non scolarisé dans leur secteur.
	Deux-Sèvres	*	100 € 125 € 150 € 25 €	Primaire. Collège. Lycée, apprenti, étudiant : Pass'Iziva. Pass'Iziva en complément du forfait collège.
	Vienne	*	100 à 120 €	Selon la date d'inscription. De primaire à terminale. Apprentis de moins de 16 ans.
	Haute-Vienne	17 Millions 1144 €/élève	65 € 32,50 € Gratuit 120 € 250 €	Réside à plus de 3 km de l'établissement scolaire de rattachement : Pour 1 ^{er} enfant transporté. À partir du 2 ^{ème} enfant transporté. Pour chaque enfant transporté sous condition de ressources. Résidence à moins de 3 km de l'établissement scolaire de rattachement : Pour chaque enfant transporté. Etablissement autre que celui de la zone de proximité : Pour chaque enfant transporté.
Occitanie (Début)	Ariège	*	72 € 50 € Gratuit	Externe et demi-pensionnaire. Semi-interne et interne, dès lors qu'un service de transport existe. A partir du 3 ^{ème} enfant d'une même famille, scolarisé et transporté.
	Aude	900 €/élève	15 € 100 € 75 € 50 €	Primaire (de la maternelle au CM2) Collège, lycée (général ou professionnel, jusqu'au BAC) : participation dégressive en fonction du nombre d'enfants. 1 ^{er} enfant. 2 ^{ème} enfant. 3 ^{ème} enfant et suivants. Si les deux parents sont demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires des minima sociaux, exonération de cette participation.

* Région ou Département pour lesquels les informations concernant le coût du transport global et/ou par élève n'ont pu être repérées

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Occitanie (Suite)	Aveyron	*	130 € 100 € 50 € Gratuit 90 € 444 €	De primaire à terminale. Pour les élèves demi-pensionnaires « ayant droit ». Premier enfant. Deuxième enfant. Troisième enfant. Quatrième et plus. Pour les élèves internes ayant droit. Pour les élèves Non Ayant Droit.
	Gard	> 900 €/élève	70 € 220 €	Tarif de base. Tarif majoré si scolarisé hors secteur à moins de 3km du domicile.
	Haute-Garonne	662 €/élève	Gratuit	Maternelle à terminale
	Gers	*	48 € 68 € 18 € 28 € De 80 à 420 €	Frais de dossier pour 1 enfant. Frais de dossier pour plusieurs enfants. Frais de dossier pour 1 enfant – parents RSA. Frais de dossier pour plusieurs enfants – RSA. Pour élève non ayant-droit selon situation.
	Hérault	*	De 0 à 315 € De 108 à 315 €	Selon QF (de ≤ 9344 € à ≥ 33 730 €). 1A/R domicile/établissement. Demi-tarif pour interne. En libre circulation. Demi-tarif pour interne.
	Lot	800 €/élève	Gratuit	Maternelle à terminale.
	Lozère	5 Millions 1200 €/élève	40 € 15 € 121 € 46 € 60 € 23 € Gratuit 79€	Primaire (maternelle et élémentaire) : 1 ^{er} enfant. Enfant suivant. Secondaire : Externe et demi-pensionnaire : Zone rurale. Zone urbaine. 3 ^{ème} enfant zone rurale. 3 ^{ème} enfant zone urbaine. 4 ^{ème} enfant pour toutes les zones. Interne.
	Hautes-Pyrénées	> 850 €/élève	De 30 à 120 €	Selon QF (de ≤ 500 € à ≥ 900 €), quel que soit le statut, si subventionnable (critères de distance et de sectorisation).

* Région ou Département pour lesquels les informations concernant le coût du transport global et/ou par élève n'ont pu être repérées

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Occitanie (Fin)	Pyrénées-Orientales	*	Gratuit 80 € 54 € 26 €	Cart'Astuce obligatoire. Maternelle et élémentaire dans le secteur de rattachement (sauf établissements privés). Collège et lycée (Enseignement secondaire uniquement). A compter du premier jour des vacances de Noël. A compter du premier jour des vacances de Printemps.
	Tarn	*	80 €	Primaire à terminale. Résider dans le département à plus de 3 km de l'établissement scolaire. Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat avec l'État.
	Tarn-et-Garonne	13,5 Millions 800 €/élève	120 €/enfant	Primaire, collège, lycée, apprenti, étudiant.
Provence-Alpes-Côte d'azur	Alpes de Haute-Provence	*	De 80 € à 150 €	Selon le secteur dans le périmètre géographique du département.
	Hautes-Alpes	*	15 €	Gratuité des transports scolaires. Frais de dossier. La Carte YES ! est un dispositif géré par le Département des Hautes-Alpes dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse.
	Alpes Maritimes	*	90 € 45 €	Paielement forfaitaire. Externe. Interne.
	Bouches du Rhône	655 €/élève	Gratuit 10 à 50 €	Bénéficient de l'aide aux transports scolaires, les élèves de la Maternelle jusqu'au baccalauréat qui habitent les Bouches-du-Rhône effectuant un trajet scolaire de la compétence du Département et fréquentant un établissement public ou privé sous contrat du second degré dans les Bouches-du-Rhône. Les élèves doivent parcourir plus de 3 km entre leur domicile et l'établissement scolaire et effectuer au moins un aller-retour par jour. Frais de dossier selon date d'inscription.
	Var		120 € + 5 €	Carte Pass'.
	Vaucluse		80 € interne à 110 € demi-pension	A partir du 1 ^{er} septembre la Région est organisatrice des transports scolaires interurbains. À ce titre, elle veille au respect des obligations de tous : transporteurs, élèves, parents d'élèves. Département et Région assurent conjointement l'organisation des transports. Les modalités d'inscription restent inchangées par rapport à la rentrée dernière.

Région	Département	Coût annuel Région ou Département et/ou coût annuel/ élève	Coût annuel famille/enfant	Conditions de mise en œuvre
Pays-de-Loire	Loire-Atlantique	*	Jusqu'à 83 % du trajet TER 25 €	Par Département sous conditions. 12/25 ans : Carte TIVA SNCF 50 % réduction.
	Maine et Loire	32 Millions 908 €/élève en moyenne	163 € 263 €	Subventionné. Partiellement subventionné. Aide de 100 à 300 € selon QF < 700 € si pas de service de transport.
	Mayenne	12 Millions	De 70 à 125 € selon nombre d'enfants	Droit d'accès au transport indivisible, majoré après le 10 juillet.
	Sarthe	> 900€/élève	120 €/enfant Gratuité	à partir du 3 ^{ème} enfant.
	Vendée	*	120 € à 175 € 242 € à 350 €	Selon niveau - Si subventionné. Selon niveau - Si pas subventionné.
Guadeloupe		*		
Guyane		*	120 €/enfant 60 €	Transport terrestre ou fluvial. Abonnement à partir d'avril.
Martinique	Nord	*	120 €	Maternelle à terminale.
	Sud	*	16 € 22 à 45 €	Commune de résidence. Intercommunalité.
Mayotte		*		
Réunion	CINOR	500 €/élève	Gratuit	Maternelle à terminale.
	CIVIS	7,2 Millions	90 € 130 € 20 € 50 €	Elémentaire/collège/lycée : QF ≤ 320. QF ≥ 321. Marmaille : QF ≤ 320. QF ≥ 321.

* Région ou Département pour lesquels les informations concernant le coût du transport global et/ou par élève n'ont pu être repérées

**L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2017
TOUJOURS PAS À LA HAUTEUR POUR DES MILLIERS DE FAMILLES !!!**

Avec le gel des plafonds de ressources et une allocation qui varie de seulement 1 € en 2017 par rapport à 2016, les familles modestes n'obtiendront pas de coup de pouce attendu du nouveau gouvernement pour cette rentrée scolaire.

La revalorisation consentie de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) de 0,3 % est inférieure à l'augmentation du coût de la vie qui est estimée à 0,7 %.

De même, la modulation de l'ARS selon le niveau de scolarité n'est toujours pas prise en compte. En effet, si l'on constate que les dépenses en primaire et au collège sont assez bien couvertes par cette allocation, il n'en est pas de même pour les lycéens et particulièrement pour les filières technologiques et industrielles. La CSF dénonce toujours la double peine appliquée aux lycéens de plus de 18 ans qui sont exclus du versement de l'ARS ! La CSF exige que l'ARS puisse être versée jusqu'au baccalauréat et demande une vraie modulation qui tient compte des coûts induits pour les familles.

Pour La CSF, ce coût pourrait encore baisser si les fournitures scolaires étaient considérées comme produits de première nécessité, soumises à la TVA à 5,5 % au lieu de 20%, comme nous le demandons depuis de nombreuses années.

Nous rappelons que les frais de scolarité ne se résument pas aux seules dépenses de la rentrée mais se poursuivent tout au long de l'année. Cela comprend le transport scolaire, la restauration scolaire, les temps d'accueil périscolaire mais également les frais liés au numérique. Si les collectivités territoriales font des efforts pour réduire la note laissée à la charge des familles, La CSF dénonce les inégalités territoriales trop souvent constatées et demande une harmonisation des politiques publiques afin de garantir l'égalité pour tous.

Après le lycée, les inégalités d'accès aux études supérieures frappent davantage les enfants des familles les moins aisées et parce que la jeunesse et l'éducation doivent être des priorités pour l'avenir de notre pays, la CSF revendique l'attribution d'un Revenu pour l'Autonomie du Jeune (RAJ).

La CSF revendique :

- une modulation significative de l'ARS tenant compte du montant global du coût de l'année scolaire, selon les niveaux (primaire - collège - lycée)
- le versement de l'ARS pour les lycéens de plus de 18 ans
- une TVA à 5,5% sur les fournitures scolaires
- une harmonisation des politiques territoriales
- un revenu pour l'Autonomie du jeune (RAJ)

Conférence de presse le 16 août 2017

Nous présenterons les résultats de notre enquête annuelle sur le coût de la scolarité le mercredi 16 août à 10 h 30 au siège de La CSF



**INVITATION A LA CONFÉRENCE DE PRESSE
« COÛT DE LA SCOLARITÉ » 2017**

Dans les locaux de La CSF
53 rue Riquet - 75019 PARIS

A l'occasion de la parution de son **enquête annuelle**
sur le coût de la scolarité
La Confédération Syndicale des Familles vous invite
à sa **conférence de presse** le

Mercredi 16 Août 2017

à 10 h 30

La CSF présentera et commentera :

- Le **CHIFFRE** du coût de la rentrée scolaire
- Présentation du Dossier de Presse de La CSF
- Son analyse sur le montant de l'ARS
- Le résultat du focus sur le recyclage et le développement durable
- Les dépenses tout au long de l'année



Merci de confirmer votre présence
auprès de Johan JOUSSEAUME

jjousseaume@la-csf.org

06 85 23 83 96 (port) / 01 44 89 86 80 (fixe)

La Confédération Syndicale des Familles

Missions

- ✓ Défendre les droits des familles
- ✓ Représenter les familles auprès des pouvoirs publics
- ✓ Agir pour l'égalité des droits

Valeurs

Solidarité **Citoyenneté** **Respect**

Réseau

- ✓ 30 000 familles adhérentes
- ✓ 350 associations locales
- ✓ 70 unions départementales en métropole et Outre-mer
- ✓ 1 fédération d'aide à domicile (FNAAFP/CSF)
- ✓ 1 fédération des familles monoparentales (FSFM)

Activités

- ✓ Défense des droits des locataires
- ✓ Permanence de défense des consommateurs
- ✓ Contrôle des charges locatives
- ✓ Prévention et accompagnement du surendettement
- ✓ Accompagnement éducatif et scolaire (6-18 ans)
- ✓ Soutien à la fonction parentale
- ✓ Accueil petite enfance
- ✓ Atelier santé
- ✓ Aide à domicile auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées
- ✓ Apprentissage du français et lutte contre l'illettrisme
- ✓ Accompagnement des familles monoparentales
- ✓ Actions culturelles et loisirs

Présidente : **Marie-Françoise Martin**
Secrétaire générale : **Aminata Koné**

Président de la FNAAFP/CSF : **Christian Zytynski**
Présidente de la FSFM : **Eliane Larboulette**

**Dessins :
Aurélie Dekeyser
Manon Nauton**



La Confédération Syndicale des Familles

53, rue Riquet - 75019 Paris

Tél. 01.44.89.86.80

Fax : 01.40.35.29.52

e-mail : contact@la-csf.org

site : www.la-csf.org